

Mise en ligne : 25 juillet 2014.  
Dernière modification : 18 mai 2023.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## COMPAGNIE DES PHOSPHATES DU M'ZAÏTA puis COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA

Société des phosphates du M'Zaïta  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 décembre 1909)

Société française en formation fondée par M. A. Balu <sup>1</sup>, 9, rue Montesquieu, Paris [= siège de la société], avec pour objet l'exploitation des gisements de phosphate à Djebel M'Zaïta, commune de Maadid (Constantine). Le capital serait de 5 millions en 20.000 actions de 250 francs dont 10.100 d'apports.

M. Balu recevra en outre 300.000 francs en espèces.

---

Paris  
Assemblées constitutives  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 octobre 1910)

Compagnie des Phosphates du M'zaïta, 19, rue Blanche.

S.A., 12 octobre 1910.

CONSTITUTION  
Compagnie des Phosphates du M'Zaïta  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 28 octobre 1910)

Au capital de 5 millions de francs, divisé en 10.000 actions de 250 fr., dont 10 000 dites de priorité, et 10.000 dites ordinaires, ces dernières, entièrement libérées, attribuées à M. Balu, apporteur, qui reçoit en outre 300.000 fr. espèces. — Siège social provisoire à Paris, 9, rue Montesquieu. — Conseil : MM. A. Balu, L. Dior <sup>2</sup>, M. Dior <sup>3</sup>, F.

---

<sup>1</sup> Louis Adrien Balu, marié en 1889 à Alger, avec Clotilde Guès. Avocat près la cour d'Alger.

<sup>2</sup> Lucien Dior (1867-1932) : polytechnicien, fabricant d'engrais à Granville, député de la Manche (1906-1932), ministre du Commerce.

<sup>3</sup> Maurice Dior : fils de Louis Dior, gros entrepreneur parisien, administrateur du Sous-Comptoir des entrepreneurs, vice-président de l'Industrielle Foncière. Marié en 1908 à la fille de Lucien Dior.

Lyonel <sup>4</sup>, T. Lhomer <sup>5</sup>, G. Raimbert, G. Rayer <sup>6</sup>, T. O. Gassiot <sup>7</sup> et A. Sèbe. — Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Péronne, notaire à Paris, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 28 octobre 1910. — Notice publiée au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 17 octobre 1910.

---

#### APPELS DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 novembre 1910)

Phosphates du M'Zaita. — Appel du 2<sup>e</sup> quart. Versement au siège social, 97, rue Saint-Lazare, à Paris, du 10 au 29 décembre 1910. — « *Petites Affiches* » 23 novembre 1910.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 14 décembre 1910)

Paris — Modifications aux statuts.— Société dite : CIE DES PHOSPHATES DE M'ZAITA, 9, Montesquieu — Transfert du siège 97, St-Lazare. — 21 nov. 1910. — *Petites Affiches*.

---

#### APPEL DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 juin 1911)

Phosphates de M'Zaïta.— Appel du 4<sup>e</sup> quart. Versement le 15 juillet 1911 au plus tard au siège social, 97. rue St-Lazare, à Paris. — « *Petites Affiches* », 10 juin 1911.

---

((*L'Information financière, économique et politique*, 24 sept. 1912)

Compagnie des Phosphates du M'Zaïta, assemblées extraordinaire des actions ordinaires et de priorité, 10 octobre, 3 h., et 3 h. 30, rue Blanche, 19.

---

#### COMPAGNIE DES PHOSPHATES DU MZAITA (BALO, 7 octobre 1912)

---

<sup>4</sup> En réalité, Lyonel François, futur président. Voir encadré ci-dessous.

<sup>5</sup> Théodore Paul Jean Lhomer : frère de Charlotte Lhomer (M<sup>me</sup> Lucien Dior). Chevalier de la Légion d'honneur : lieutenant d'infanterie au gouvernement militaire de Paris (24 mars 1923). Avocat à la cour d'appel de Paris, historien.

<sup>6</sup> Gustave Rayer (Paris, 4 août 1852-Paris VIII<sup>e</sup>, 27 octobre 1932) : marié à Lucie Marie Gueugnier. Administrateur de La Carbonite (mai 1928).

<sup>7</sup> Onésime Gassiot Talabot : né à Aïn-Tassera, commune mixte des Maadid (Constantine), le 16 février 1881, fils de Pierre Paul Gassiot, agent d'affaires, et de Joséphe Haget-Pachet, Marié le 7 décembre 1901, à Sétif, avec Angèle Marie Talabot, née à Boubira, le 22 fév. 1881, fille d'André Talabot, cultivateur à l'Oued-Djerman, commune de Saint-Arnaud (Constantine). Agriculteur, maire (1910) et conseiller général (1919) jusqu'à la seconde guerre mondiale de Tocqueville.

Société anonyme constituée, pour une durée de 60 ans, le 29 septembre 1910, sous le régime de la législation française.

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Peronne, notaire à Paris.

Siège social à Paris, 97, rue Saint-Lazare.

Exploitation de gisements de phosphates de chaux situés au Djebel M'zaïta (département de Constantine, Algérie).

Capital social : 95,000,000 de francs. divisé en 20,000 actions de 250 fr. chacune, dont 10.000 actions ordinaires attribuées au fondateur en représentation de son apport et 10,000 actions privilégiées, entièrement souscrites en espèces et entièrement libérées.

.....  
Cette insertion est faite en vue d'une augmentation de capital de 3 millions de francs, par la création de 12,003 actions privilégiées de 250 fr. ayant tous les droits et privilèges des 10.000 actions déjà souscrites et libérées.

La souscription de ces 12.000 actions nouvelles de priorité sera réservée par préférence aux actionnaires anciens ainsi que le stipulent les statuts.

L'administrateur délégué : M. Largillier<sup>8</sup>.

---

#### NOMINATION

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 novembre 1912)

Caux (E.C.P., 1900), ingénieur à la Compagnie des phosphates du M'Zaïta à Tocqueville, département de Constantine (Algérie).

---

#### ALGÉRIE

(*Les Annales coloniales*, 15 octobre 1912)

La Compagnie française des phosphates du M'Zaïta, près de Tocqueville, vient d'être déclarée adjudicataire des gisements domaniaux existant dans le périmètre de la mine. Cette concession porte à 35 millions de tonnes au moins l'importance des gîtes de cette société.

Les premières expéditions commenceront le mois prochain. La société va faire procéder à l'installation d'un appontement devant le quai central où s'effectuera l'embarquement de ses phosphates. Les directeurs et administrateurs de la compagnie sont actuellement à Bougie pour régler définitivement la question des moyens d'embarquement à quai.

---

Compagnie des phosphates de M'Zaïta  
(*Les Annales coloniales*, 19 octobre 1912)

---

<sup>8</sup> Max Largillier : né le 5 juin 1860 à Versailles. Fils de Narcisse Adolphe Largillier, sous-intendant militaire, et de Adèle Élisabeth Marie Simon. Marié en 1901 à Marie Sidonie-Juliette-Isabelle Boyenval, d'Abbeville. Saint-Cyrien. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1905 : capitaine adjudant major au 158<sup>e</sup> R.I. Administrateur-directeur des Éts Deneux frères (toiles) et administrateur des Affiches Gaillard (1911), affaires dans lesquelles il côtoyait Lyonel François.

La souscription à l'augmentation du capital de 3.000.000 de francs de la Compagnie des phosphates du M'Zaïta a lieu du 15 au 30 courant. Les nouvelles actions seront émises au pair, soit 250 fr.

---

AUGMENTATION DE CAPITAL  
Compagnie des phosphates de M'Zaïta  
(*Les Annales coloniales*, 19 octobre 1912)

Société anonyme. Durée : 60 ans, du 29 septembre 1910. Objet : exploitation de gisements de phosphates de chaux situés au Djebel M'Zaïta (département de Constantine), Algérie. Capital : 5.000.000 de francs, divisé en 20.000 actions de 250 fr. chacune, dont 10.000 attribuées au fondateur en représentation de son apport et 10.000 actions privilégiées, entièrement souscrites en espèces et entièrement libérées. Bilan, le 31 décembre 1911. Cette insertion est faite en vue d'une augmentation de capital de 3 millions de francs, par la création de 12.000 actions privilégiées de 250 fr. ayant tous les droits et privilèges des 10.000 actions déjà souscrites et libérées. La souscription de ces 12.000 actions nouvelles de priorité sera réservée par préférence aux actionnaires anciens.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 29 janvier 1913)

Paris. — Modifications aux statuts. — Soc. dite : Cie des PHOSPHATES DU M'ZAÏTA, 97, St-Lazare. — Capital porté de 5.000.000 fr. à 8.000.000 fr. — 30 déc. 1912. — *Petites Affiches*.

---

TOCQUEVILLE  
(*L'Écho d'Alger*, 17 septembre 1913)

LES FÊTES. — Les 28 et 29 courant auront lieu nos grandes fêtes sous la présidence d'honneur de MM. Ouvré, sous-préfet ; Jacquemin, directeur des mines de Zaïta ; Gilbert, directeur de la Compagnie des Phosphates et sous la présidence de M. O. Gassiot, assisté de MM. Jean Dupuy, vice-président ; Jules Brussit, trésorier ; Hernandez Louis trésorier adjoint ; Belliard, secrétaire ; Berjeaud, Fidèle Massa, Émile Blain, Gabriel Pons, Meyzing, Gabriel François, Isaac Zemra, membres du comité.

Ces diverses personnalités ne pouvaient être mieux choisies. Nous donnerons ultérieurement le programme qui sera dressé.

---

Avis de décès  
(*La Dépêche algérienne*, 16 août 1915)

Madame Adrien Balu ; mesdemoiselles Suzanne et Marthe Balu ; M<sup>me</sup> Vve Balu ; M<sup>me</sup> Thirouin ; M. et M<sup>me</sup> Bezout ; M<sup>me</sup> Guès ; M<sup>me</sup> Castelli ; M<sup>me</sup> Letellier ; M<sup>me</sup> Pelou ; M. et M<sup>me</sup> Allarousse ; M<sup>me</sup> Germez ; le docteur et M<sup>me</sup> Lavernhe et leurs enfants ; le docteur et M<sup>me</sup> Bernascoud ; M<sup>lles</sup> Marcelle et Hélène Bezout ; M. Lucien Guès ; M. Castelli ; le docteur et M<sup>me</sup> Castelli et leurs enfants ; M. et M<sup>me</sup> Riboulat et leurs

enfants ; M. H. Le Gavrian ; le docteur et Mme Morard et leurs enfants ; M. Charles Allarousse ; M. et M<sup>me</sup> D. Germez ; M. G. Germez ; M. et M<sup>me</sup> Le Roy et leurs enfants ; M<sup>lle</sup> Edou ; M. et M<sup>me</sup> Daillet ; M<sup>me</sup> Andrée et M. François Daillet,  
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Louis-Adrien BALU  
avocat

leur mari, père, fils, frère, beau-frère, neveu, oncle grand-oncle cousin et allié,  
décédé le 15 août 1915, muni des sacrements de l'Église.

Et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui, lundi, 16 août 1915, à 4 heures du soir.

On se réunira au domicile mortuaire à la Pointe-Pescade, villa Maunier.

Des voitures stationneront à Alger, place Bresson, de 2 heures et demie à 3 heures.

Ni fleurs, ni couronnes.

---

Lyonel FRANÇOIS, puis (11/3/1915) FRANÇOY, président

Né le 28 mai 1866 à Proyard (Somme).

Fils d'Eugène Odon François et d'Hermance Normand.

Frère aîné d'Edgar François (1870-1959), administrateur de la Société guinéenne de culture :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Guineenne\\_de\\_Culture.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Guineenne_de_Culture.pdf)

Marié à Madeleine Vagniez. Dont :

— Marie-Louise-Marguerite Vagniez (du premier lit de madame), mariée en 1906 avec André-Frédéric-Georges Bouctot, fils du député de la Seine-Inférieure.

— Gérard (1894), marié à Raphaëla Six ;

— Michel (1903) : industriel en confection sous la raison Éts M. François et Cie ;

— et Marie-Rose (« Rosette »)(1908), mariée en 1916 avec Lazare Carnot.

Saint-Cyr (1886). Démissionnaire de l'armée (1892).

Négociant en vins de Bordeaux et cognac.

Membre du comité de Paris des obligataires de la Compagnie royale des chemins de fer portugais (1904),

Acquéreur de la maison de champagne Léon Chandon (1905).

Administrateur des Éts Deneux frères : gros affaire textile (1905),

et des Affiches Gaillard (1910).

Chevalier de la Légion d'honneur du 14 février 1921 :

A enlevé 49 blessés français aux Allemands le 10 sept. 1914 à Framerville.

Fondateur et administrateur de l'hôpital bénévole François.

A hospitalisé 952 officiers blessés par plus de 28.000 journées d'hospitalisation, à ses seuls frais, pendant 38 mois, se consacrant entièrement à son hôpital avec un zèle inlassable.

Médaille de vermeil de la reconnaissance française et croix de guerre.

Décédé le 16 octobre 1935.

TUNISIE [sic]

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 sept. 1916)

PHOSPHATES DU M ZAITA. — Une assemblée extraordinaire est convoquée, pour le 9 octobre, en vue d'approuver la réduction du capital de 8 millions à 5.400.000, puis son augmentation à 6 millions ainsi qu'une émission d'obligations 6 %.

TUNISIE [sic]

(*L'Information financière, économique et politique*, 19 déc. 1916)

PHOSPHATES DE M'ZAITA. — Cette société qui a réduit dernièrement son capital de 8 millions à 5.400.000 va le porter à 6 millions par l'émission de 3.000 actions de 200 francs. Elle se propose en outre d'émettre 3.000 obligations de 500 francs.

## BOUGIE

(*Le Sémaphore algérien*, 2 janvier 1919)

La Chambre de commerce s'est réunie le 7 décembre sous la présidence de M. Louis Michel, vice-président.

Assistaient à cette séance MM. Galle, délégué financier, Garbe, ingénieur des Ponts et chaussées, et [Paulin] Jacquemin, directeur de la mine de M'zaïta. [...]

---

## REVUE HEBDOMADAIRE DE LA BOURSE

(*L'Information financière, économique et politique*, 7 décembre 1919)

Des échanges suivis se pratiquent actuellement hors cote sur les actions des deux grandes affaires de phosphates d'Algérie : les Phosphates de Constantine se traitent vers 800, les Phosphates de M'Zaïta vers 650. Cette dernière société, de création récente, avait réussi, quelques mois avant la guerre, à entrer dans une ère d'exploitation normale et lucrative : son extraction atteignait alors 100.000 tonnes par an environ et devait être portée à 300.000 tonnes. L'exploitation, ralentie pendant la guerre, se développe actuellement très vite, le rendement se relèvera sans doute d'ici quelques mois au niveau d'avant-guerre, et même au-dessus, les pouvoirs publics s'efforçant de procurer de la main-d'œuvre aux mines nord-africaines de phosphates dont les ventes à l'étranger peuvent contribuer efficacement à améliorer notre change. D'autre part, ces ventes se pratiquent à un prix triple et quadruple de celui d'avant-guerre, c'est-à-dire avec une marge bénéficiaire qui peut atteindre 30 ou 40 francs par tonne.

---

## ENTRÉE DANS LE CAPITAL DE LA BANQUE RIVAUD ET DE LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq\\_indus\\_Chine-1913-1922.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_indus_Chine-1913-1922.pdf)

Revue financière

(*Le Sémaphore algérien*, 18 février 1920)

Le compartiment des valeurs phosphatières a été, cette semaine encore, particulièrement actif et ferme. [...] Mais ce sont les valeurs négociées hors cote qui ont été de beaucoup les plus intéressantes. C'est ainsi que M'Zaïta a dépassé le cours de 900. Le conseil d'administration compte maintenant M. Pernotte, directeur de la Banque industrielle de Chine ; M. Paul Gustin, administrateur du Crédit colonial d'Anvers ; et M. de Rivaud parmi ses membres.

---

Les Phosphates algériens  
(*Le Phosphate*, 1<sup>er</sup> mars 1920)

.....  
La Société des Phosphates de M Zaïa est de création récente, puisqu'elle ne date que de 1910 et puisque c'est seulement pendant les quelques mois précédant la guerre que sa production a atteint 400 tonnes par jour, chiffre qui devait être doublé.

Son domaine minier s'étend sur environ 2.000 hectares, dont 40 % de terrains domaniaux ou communaux et 60 % des terrains Melk appartenant à des particuliers.

Pour les premiers terrains, la redevance est fixée par le cahier des charges de l'médiation, avec un minimum d'exportation obligatoire de 30.000 tonnes par an, à 0 fr. 51 par tonne, chiffre relativement modeste.

Pour les autres terrains, dont les baux miniers sont de 60 ans, la redevance est de 0,50 par tonne. Elle a été rachetée, à forfait pour 300 hectares environ, à des prix variant de 250 à 300 fr. l'hectare.

Enfin, la société a la propriété complète de 280 hectares de terrains Melk.

La société a actuellement pour administrateurs MM. Lyonel Françoÿ, président ; Rayer, vice-président ; Lucien Dior, Maurice Dior, Max Largillier, Gassiot-Talabot ; Paulin Jacquemin, directeur général.

Son capital, fixé à l'origine, en 1909, à 5 millions, en 20.000 actions de 250 fr., dont moitié en actions de priorité 5 % et moitié en actions ordinaires, représentant les apports, a été porté, en vertu des décisions de l'assemblée extraordinaire du 27 juin 1912, à 8 millions, par la création de 12.000 actions de priorité réservées au pair aux anciens actionnaires à raison de 3 par 5.

---

NOS MINES ALGÉRIENNES  
Phosphates du M'Zaïta  
(*Le Sémaphore algérien*, 3 mars 1920)

La Société des Phosphates du M'Zaïta est de création récente, puisqu'elle ne date que de 1910 et puisque c'est seulement pendant les quelques mois précédant la guerre que sa production a atteint 100 tonnes par jour, chiffre qui devait être doublé.

Son domaine minier s'étend sur environ 2.000 hectares, dont 40 % des terrains domaniaux ou communaux et 60 % de terrains Melk appartenant à des particuliers.

Pour les premiers terrains, la redevance est fixée par le cahier des charges de l'amodiation, avec un minimum d'exportation obligatoire de 30.000 tonnes par an, à 0 fr. 51 par tonne, chiffre relativement modeste.

Pour les autres terrains, dont les baux miniers sont de 60 ans, la redevance est de 0,50 par tonne. Elle a été rachetée, à forfait, pour 300 hectares environ, à des prix variant de 250 à 300 fr. l'hectare.

Enfin, la société a la propriété complète de 280 hectares de terrains Melk.

La société est aussi propriétaire, près du village de Tocqueville, de 30 hectares sur lesquels elle a édifié ses installations et le terminus de sa voie ferrée. Pour l'établissement de cette voie normale, d'une longueur de 13 km., qui la relie au chemin de fer de l'Est-Algérien, elle a acheté aussi une vingtaine d'hectares. Enfin, elle est locataire d'un terrain à Bougie, qui est son port d'exportation.

Le gisement de phosphate s'étend sur tout le plateau de M'Zaïta, qui a actuellement une l'orme mamelonnée, par suite d'érosions.

Il comprend 4 bancs de phosphates. Le banc inférieur, d'une épaisseur de 1 mètre, contient du phosphate d'une teneur minimum de 58 %. Le banc supérieur ou supplémentaire, d'une épaisseur moyenne de 1 m. 50 à 2 m., n'est pas très régulier mais a déjà produit environ 15.000 tonnes de phosphates titrant de 65 à 68 % et pourra vraisemblablement produire encore beaucoup par une simple exploitation. en carrière.

Entre ces deux bancs existent un petit banc, d'une épaisseur moyenne irrégulière de 0 m. 30. et enfin un banc constant d'une puissance régulière de 0 m. 70 à 0 m. 80. Ce dernier banc, qui constitue la partie essentielle du gisement, contient du phosphate gris-noir, très dur, d'une densité de 2,2, titrant au minimum 60 %. Le plateau vallonné



de M'Zaïta présentant de nombreux affleurements de ce banc, l'exploitation en est relativement facile par galeries, d'autant qu'il comporte un toit de schiste argileux de 0 m. 10 à 0 m. 15. La richesse totale de ce seul banc est évaluée à 30 millions de tonnes et celle des autres bancs à une quantité approximativement équivalente,

Le phosphate est descendu de la mine par un câble aérien automoteur de 8 km. à l'atelier de concassage et de triage, d'une capacité de production de 200.000 tonnes, susceptible d'être facilement doublée, où il est brisé en morceaux de 12 à 15 centimètres. Des trémies le chargent automatiquement dans des wagons de chemins de fer. Un chemin de fer à voie normale de 13 km. relie la mine au réseau de l'Est-Algérien qui dessert le port de Bougie. La distance de la mine au port n'est que de 190 kilomètres, et le tarif de transport n'était que de 3 centimes par tonne kilométrique avant la guerre. Le transport par tonne coûte actuellement 0 fr. 35 sur le chemin de fer de la mine et 10 fr. 85 sur l'Est-Algérien.

Les pouvoirs publics se préoccupent de pourvoir la mine de M'Zaïta, de même que les autres mines de phosphates du nord de l'Afrique, de la main-d'œuvre nécessaire pour qu'elles puissent développer beaucoup leur extraction, laquelle se rapprochera, si cette main-d'œuvre est suffisante de 100.000 tonnes dès 1920, en attendant de s'élever à 200.000 tonnes. Le Gouvernement vient de décider d'affecter 7.000 Marocains aux mines de phosphate : sur un premier contingent de 4.000 Marocains, M'Zaïta va bientôt en recevoir 300. D'autre part, à partir de février, qui a marqué la fin des froids, la main-d'œuvre indigène est devenue plus abondante.

La société a actuellement pour administrateurs : MM. Lyonel Françoys, président ; Rayer, vice-président ; Lucien Dior, Maurice Dior, Max Largillier, Gassiot-Talabot, Paulin Jacquemin, directeur général.

---

## PHOSPHATES

(*Le Journal des finances*, 5 mars 1920)

Les demandes pour l'agriculture sont plus fortes que jamais en engrais phosphatés, car les terres ont reçu peu de fertilisants pendant les hostilités et l'Europe appauvrie doit coûte que coûte augmenter le rendement de ses cultures.

Enfin, certaines restrictions à l'exportation ont été prises par le gouvernement français afin de réserver dans la mesure du possible les phosphates d'Afrique du Nord à notre agriculture.

.....  
Les actions de la SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES DE M'ZAÏTA sont parmi les dernières venues sur le marché hors cote.

À première vue, le *curriculum vitæ* de cette affaire, qui exploite depuis dix ans le gisement du Djebel M'Zaïta (région de Tocqueville, province de Constantine), n'a rien de particulièrement encourageant, mais le vent est aux phosphates et *l'on espère que la Banque industrielle de Chine\* aidant, on justifiera les cours de 870 actuellement pratiqué.*

Le capital fut à l'origine de 5 millions de francs, porté en 1911 à 8 millions, réduit en 1916 à 5.400.000. porté en 1911 à 8 millions, réduit en 1916 à 5.400.000, aussitôt reporté à 6.000.000 en 30.000 actions de 200 francs. Il a été créé à la même époque 1.500.000 francs d'obligations 6 %.

Les exportations ont atteint 90.000 tonnes en 1913, 44.000 en 1914, zéro en 1915, zéro en 1916, 30.000 en 1917, 25.000 en 1918 et peut-être un peu moins en 1919.

Mais l'État doit, dit-on, aider la société à recruter la main-d'œuvre (?) et à évacuer la production de la mine à Bougie. On espère, dans ces conditions, exporter 100.000 tonnes en 1920.

Comme la société n'a point de contrats extérieurs, elle pourrait bénéficier de l'amélioration des cours du phosphate.

Une moitié des terrains a été concédée par l'État pour vingt-cinq années ; un quart appartient en propre à la société, le dernier quart a été affermé pour soixante ans à des Arabes avec promesse de vente.

Le dernier bilan (1918) accuse un bénéfice de 203.600 francs contre 420.000 en 1917 et à l'assemblée générale tenue le 30 juin 1919, le rapport présenté aux actionnaires disait notamment : « L'avenir est encore trop incertain, pour que nous nous permettions de faire des pronostics à son sujet... »

Tout cela ne paraît cependant pas spécialement intéressant...

---

Phosphates du M'Zaita  
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 juin 1920, p. 192)

Les comptes de l'exercice 1919 se soldent par un bénéfice d'exploitation de 1.282.218 fr. contre 1.214.940 fr. en 1918. Après déduction de 1.148.728 fr. pour frais généraux et charges obligatoires, et de 150.000 fr. en faveur de la remise d'amortissement des obligations, les comptes se liquident, en définitive, par un déficit de 15.510 fr.

---

PHOSPHATES DU M'ZAITA  
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juin 1920)

Les actionnaires de cette société sont réunis le 11 juin en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. François assisté de MM. Lebel et Dior, scrutateurs.

La réquisition de la main-d'œuvre algérienne qui, pendant le deuxième semestre de 1918, a si fortement éprouvé la société s'est continuée et aggravée jusqu'en septembre 1919. En juin et juillet, le nombre des travailleurs n'atteignait pas 70 alors qu'il était de 1.200 avant la guerre.

De ce fait, l'extraction en 1919 s'est trouvée réduite à 19.000 tonnes et les ventes limitées à 20.000 tonnes, sur lesquelles 13.000 se rapportaient à un contrat de l'année précédente à un prix inférieur.

Pour l'année en cours, le Conseil a pu améliorer progressivement la situation de la main-d'œuvre, ce qui a permis d'engager une vente de 50.000 tonnes et d'atteindre actuellement une production journalière dépassant 250 tonnes.

L'avenir apparaît donc dégagé d'inquiétudes si la situation économique permettait le retour à la liberté commerciale : car tant que les ventes et les livraisons ne pourront s'effectuer sans entraves, l'industrie phosphatière ne pourra se considérer comme sûre du lendemain.

Le compte d'exploitation se solde par un bénéfice brut de 1.283.217 francs. Déduction faite des frais généraux et charges obligatoires, et d'une somme de 150.000 francs portée à la réserve d'amortissement des obligations, et d'une somme de 150.000 francs portée à la réserve d'amortissement des obligations, il ressort une perte nette de 15.510 francs.

Des explications complémentaires fournies au cours de cette réunion, il résulte qu'en raison des difficultés de transports par fer et de l'exiguïté du port de Bougie, il ne convient guère de dépasser dans la meilleure hypothèse une extraction moyenne de 300.000 tonnes par an. Pour l'exercice en cours, il semble qu'on doive se limiter à 50

ou 60.000 tonnes ; l'année suivante, si les conditions sont favorables, on pourrait peut-être atteindre 100.000 tonnes et, dans trois ans, 150 000 tonnes.

En ce moment, les prix sont très avantageux, mais ces hauts prix sont dus en partie au change et aux frets rares et chers.

Quant à la concurrence des gisements marocains, il ne semble pas qu'elle puisse s'exercer avant une dizaine d'années, en raison du manque de chemins de fer et d'installations d'embarquement à Casablanca.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé les comptes présentés par le conseil. Elle a nommé MM. Franço, de Rivaud, Pernotte et Gustin, administrateurs.

\*  
\*   \*  
\*

Le rapport présenté par le Conseil à l'assemblée extraordinaire qui a suivi expose que le chiffre de l'extraction est déterminé par trois facteurs : la main d'œuvre, les transports par fer, les transports par mer.

La main-d'œuvre, raréfiée par la guerre et ses conséquences, est devenue difficile et coûteuse ; il faut donc la remplacer, autant qu'on le peut, par l'outillage.

L'extraction est aussi limitée par les possibilités de transport des chemins de fer algériens de l'État, qui manquent en ce moment de matériel. Il pourrait devenir intéressant pour la Société d'avoir ses wagons, contre une équitable réduction de tarif.

De même, le port de Bougie, avec ses terres pleines exigues et sa main-d'œuvre rare, onéreuse et lente, exige une grosse installation de chargement mécanique.

Pour parer à la diminution de la main-d'œuvre à la mine, il faut substituer le plus possible au travail à la cassette le travail au marteau pneumatique ; d'où la nécessité d'établir de nouveaux groupes de compresseurs avec leurs conduites d'air et de doubler, à l'usine de Toumella, la génératrice de force.

Il faut prévoir aussi le doublement du concassage et du triage et l'installation d'une seconde trémie de chargement des wagons au départ, puisque la production se compose de deux qualités de phosphate.

Il faut enfin faire appel à une main-d'œuvre étrangère et, pour pouvoir la retenir, la loger et lui assurer la vie matérielle.

Ces prévisions de dépenses, non compris les wagons de secours, dépassent 3 millions de francs.

Le conseil propose donc de porter le capital de six à dix millions de francs par la création de 20.000 actions nouvelles à émettre avec une prime de 50 francs et profitant à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1920, des droits acquis aux actions actuelles.

Cette prime de 50 francs par action viendra grossir la réserve pour amortissement des obligations qui s'élève à 450.000 francs à fin 1919. Il suffira donc de la compléter à 1.500.000 fr. par 50.000 fr. prélevés cette année sur le compte Profits et Pertes pour permettre le remboursement en décembre prochain de la totalité des obligations, et de débayer ainsi l'avenir de toute charge financière.

Les actionnaires auront le droit de souscrire à deux actions nouvelles pour trois anciennes. L'émission aura lieu à partir du 15 août.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé ce projet d'augmentation du capital.

Elle a ensuite donné au conseil l'autorisation de diviser les actions de 200 francs en actions de 100 francs, quand il le jugera utile, et a porté les jetons de présence du conseil de 20.000 à 40.000 francs.

L'assemblée ordinaire, tenue le 11 courant, a voté les comptes de 1919. Réunis par la suite à titre extraordinaire, les actionnaires ont voté l'augmentation du capital de 6 à 10 millions, par la création de 20.000 actions nouvelles à émettre avec une prime de 50 fr. La souscription sera ouverte du 15 août au 15 septembre, à raison de 2 nouvelles pour 3 anciennes.

---

## INTRODUCTION EN BOURSE

### COMPAGNIE DES PHOSPHATES M'ZAITA (*Les Assemblées générales*, 10 juillet 1920)

Constitution. — Société anonyme fondée à Paris suivant acte sous signatures privées, en date du 5 février 1910. dont l'un des originaux a été déposé le même jour au rang des minutes de M<sup>e</sup> Péronne, notaire à Paris, et définitivement constituée par décisions des assemblées générales constitutives des 19 mai, 20 juin, 12 juillet et 29 septembre 1910,

Statuts modifiés par décisions de l'Assemblée générale constitutive du 29 septembre 1910 et des Assemblées générales extraordinaires des 30 décembre 1912, 26 juin 1913 et 19 mars 1917.

Capital social. — Fixé primitivement à 5 millions, et divisé en 20.000 actions, de 250 fr. chacune, dont 10.000 ordinaires attribuées, entièrement libérées, en rémunération partielle d'apports et 10.000 privilégiées souscrits contre espèces ; porté, suivant décisions des assemblées générales extraordinaires des 27 juin, 10 octobre et 30 décembre 1912, à 8 millions, par la création de 12.000 actions de priorité, de 250 fr. chacune, émises contre espèces.

Suivant décisions des Assemblées générales du 4 décembre 1916 et 19 mars 1917, le capital a été réduit à 5.400.000 fr. par l'échange de deux actions anciennes contre une nouvelle du nominal de 200 fr., puis porté à 6 millions par l'émission contre espèces de 3.000 actions nouvelles et divisé en 30.000 actions de 200 fr. chacune, entièrement libérées.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 1920 a autorisé le conseil d'administration d'augmenter le capital social pour le porter à 10 millions par l'émission contre espèces de 20.000 actions nouvelles, de 200 fr. chacune.

Obligations. — Il a été émis en janvier 1917, 3.000 obligations 6 % de 500 fr. chacune, nets d'impôts et remboursables au pair, au plus tard le 31 décembre 1927.

Siège social. — 97, rue Saint-Lazare, à Paris.

Durée de la Société. — Soixante années.

Année sociale. — Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Service financier. — Au siège social.

Conseil d'administration. — MM. Lyonnel Françoÿ, Président ; Gustave Rayer, vice-président ; Max Largillier ; Lucien Dior : Maurice Dior ; Paulin Jacquemin ; Maurice de Rivaud ; Joseph Pernotte ; Paul Gustin ; Onésime Gassiot-Talabot.

Avantages particuliers. — Il n'a été stipulé aucun avantage particulier en faveur des administrateurs en dehors des 10 % attribués au conseil d'administration dans la répartition des bénéfices nets annuels, après les prélèvements prévus à l'article 44 des statuts.

## EXTRAIT DES STATUTS

Objet de la société. — L'exploitation de gisements de phosphate de chaux, s'étendant sur 1.856 hectares environ, situés au Djebel-M' Zaïta, département de Constantine (Algérie).

Apports. — M. Balu a apporté à la Société :

1° Le bénéfice des contrats avec les Arabes, propriétaires des terrains Melk, lui assurant, pour une durée de 60 années, le droit exclusif de l'exploitation de gisements de phosphate de chaux sur les 1.856 hectares sus-indiqués ;

2° Les études et travaux faits par lui en vue de la reconnaissance de ce domaine minier ;

3° Les bénéfices des accords intervenus entre lui et MM. Dior fils, pour le placement et l'écoulement, de son minerai, ainsi que des demandes et pourparlers par lui engagés avec divers, en vue de l'exploitation minière et du transit ;

4° Ses créances sur les indigènes pour les sommes qu'il leur avait versées à titre d'avances, ses travaux de voirie et de traçage exécutés en vue de l'exploitation ;

5° Et le droit, pour le temps qui en restait à courir, à compter du jour de la constitution définitive de la Société, dans la location d'une maison sise à Tocqueville (Algérie).

En représentation de cet apport, il a été attribué à M. Balu 10.000 actions ordinaires anciennes entièrement libérées, de 250 fr. chacune, et une somme de 300.000 francs en espèces.

Assemblées générales. — Les actionnaires sont réunis chaque année en assemblée générale ordinaire avant la fin du mois de juin, au jour, lieu et heure indiqués dans l'avis de convocation par le conseil d'administration, au siège social ou dans tout autre local indiqué par le conseil d'administration.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement, soit par les administrateurs, soit par les commissaires, toutes les fois que les uns ou les autres en reconnaissent l'utilité.

Les convocations aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont faites 16 jours au moins à l'avance par un avis inséré dans un des journaux désignés pour les annonces légales à Paris et dans le département de Constantine.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires de 10 actions au moins et ayant satisfait à tous les appels de fonds, sauf ce qui est stipulé pour le cas d'assemblée générale extraordinaire réunie sur deuxième convocation.

Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée, Les titres des actionnaires qui désirent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter doivent être déposés soit dans les caisses de la Société, soit dans celles désignées ou agréées par le conseil d'administration, de façon que le dépôt soit effectué cinq jours pleins avant la date de l'assemblée. Les notifications de dépôts faits dans ces délais doivent parvenir au siège social au plus tard la veille de l'assemblée.

Les actionnaires qui veulent user du droit, de réunion doivent, en outre, dans le même délai précité, adresser leur pouvoir au siège social.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée générale s'il n'est lui-même membre de cette assemblée ou représentant légal d'un membre de l'assemblée.

Tout actionnaire qui désire faire une proposition à l'assemblée doit en faire part 20 jours à l'avance au conseil.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède de fois 10 actions sans pouvoir disposer, en son nom personnel, de plus de 150 voix ; comme mandataire, il disposera d'autant de voix que ses mandants posséderont de fois 10 actions avec limitation à 150 voix par mandat distinct.

Répartition des Bénéfices ; Fonds de Réserve. — Sur les bénéfices nets, il est prélevé :

1° 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au 1/10<sup>e</sup> du capital social.

Il reprend son cours si la réserve vient à être entamée;

2° La somme nécessaire pour payer aux actions un premier dividende de 6 % de leur montant libéré et non amorti ;

Et 3° une somme fixée chaque année par l'Assemblée générale, mais seulement sur la proposition du Conseil d'administration, destinée à l'amortissement du fonds social et à la création d'un fonds de prévoyance.

Le solde est réparti comme suit :

1° 10 % au conseil d'administration ;

Et 2° les 90 % de surplus aux actionnaires.

Notices et bilans publiés aux Bulletins des annonces légales obligatoires, n° 35, du 7 octobre 1912, n 08 43, 46 et 51 des 23 octobre, 13 novembre et 18 décembre 1916, et n° 26 du 28 juin 1920.

Les actions sont inscrites à la Cote du Syndicat des Banquiers en Valeurs au Comptant depuis le 20 octobre 1920. Cours d'introduction : 520 fr.

---

Phosphates de M'Zaita  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1920, p. 487)

Cette société livre tout son phosphate à l'étranger par le port de Bougie. Elle compte produire 60.000 t. cette année et arriver progressivement à 200.000 t. si le port de Bougie est amélioré.

---

L'Afrique du Nord minière  
Phosphates de M'Zaita  
(*Le Sémaphore algérien*, 26 novembre 1920)

Réunis le 12 novembre 1920 en assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. François [*sic : Françoy*], les actionnaires de cette société ont reconnu sincère et véritable la déclaration faite, suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Péronne, notaire à Paris, le 11 octobre 1920, de la souscription de 20.000 actions de 200 francs, représentant l'augmentation de capital de 6 à 10 millions de francs autorisée par l'assemblée du 11 juin 1920 et du versement du montant total des actions.

La prime d'émission, sur les nouvelles actions étant venue compléter la réserve pour remboursement des 3.000 obligations de la société, le conseil a proposé à l'assemblée de rembourser les dites obligations en totalité de la façon suivante, au choix des obligataires,

1° À raison de 512 fr. 50 par obligation, coupon 8 attaché, du 15 au 30 novembre prochain ;

2° À raison de 515 francs par obligation, coupon 8 attaché, du 15 au 30 décembre.

Ce remboursement des obligations allégera de 1.500.000 francs le passif du bilan et libèrera de tout objet spécial la réserve pour amortissement des obligations. Cette réserve sera appliquée à l'amortissement partiel du poste Concession à l'actif du bilan,

La concession, dont la valeur d'origine avait été fixée à 2.500.000 francs, puis amortie à 2 millions, n'apparaîtra plus ainsi que pour 500.000 francs au prochain inventaire.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé les résolutions qui lui ont été soumises.

---

(Le Journal des finances, 29 avril 1921)

M. Lyonel François<sup>9</sup> vient de donner sa démission de président du conseil d'administration des PHOSPHATES DE M'ZAÏTA. Faut-il en conclure qu'il n'a plus confiance dans l'avenir de la société qu'il présidait ? Nous avons tout lieu de le croire. Mais en ce cas, ne va-t-il pas liquider le paquet de titres qu'il possède ? Et peut-être faut-il voir justement dans cette liquidation l'une des causes de la baisse des actions M'Zaïta, qui, de 315 fr. au début d'avril, sont revenues à 275.

Nous voilà loin des cours d'introduction cotés en 1920. On dépassa alors 800 fr., ce qui était vraiment excessif pour un titre du nominal de 200 fr., alors que la société au capital de 6 millions porté par la suite à 10 millions, ne pouvait présenter qu'un déficit de 15.510 fr. et une modeste réserve de 450.000 fr. au bilan du 31 décembre 1919.

Et cette introduction outrageusement majorée, nous fait songer à celle de l'Alsacienne de Produits chimiques\*, effectuée aux environs de 500 fr. pour un nominal de 100 fr., alors que la société venait seulement d'être créée. On fait prévoir pour l'année 1920, un dividende de 8 fr., ce qui justifie à peine le cours actuel de 115 francs.

Cette comparaison ne vient d'ailleurs pas au hasard sous notre plume, et cette similitude de procédé ne surprendra personne, lorsque nous aurons dit que derrière l'une et l'autre société figure la Banque industrielle de Chine. M. Pernotte, directeur général de cet établissement, fait, en effet, partie du conseil d'administration de M'Zaïta et de l'Alsacienne de Produits chimiques.

Avec l'Occidentale de Madagascar, héritage du célèbre Victor, voilà donc trois affaires fort discutables où nous retrouvons la Banque industrielle de Chine.

On nous permettra de rappeler qu'il y a près d'un an, nous déplorions déjà la politique aventureuse suivie par cet établissement. On sait à quel abîme ses dirigeants ont failli conduire l'entreprise pleine d'avenir, dont ils avaient la charge, si, comme nous l'avons dit, la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] et la Banque de l'Indo-Chine n'étaient parvenus à la renflouer.

---

27 juin 1921 : Lucien Dior démissionne de M'Zaïta après avoir été nommé ministre du Commerce.

---

L'Afrique du Nord minière  
Phosphates de M'Zaita  
(La Journée industrielle, 11 juin 1921)  
(Le Sémaphore algérien, 29 juin 1921)

Pendant l'exercice 1920, cette compagnie a réalisé des bénéfices bruts de 6 millions 70.433 fr. 11 : les bénéfices nets, après 393.958 fr 50 d'amortissements, ressortent à 2.016.827 francs. Le conseil proposera à l'assemblée du 27 juin un dividende de 20 francs qui absorbera 1 million. Ce dividende s'applique aux 30.000 actions anciennes de 200 francs et aux 20.000 actions nouvelles remises en août 1920.

---

---

<sup>9</sup> Né Lyonel François (1866-1945). St-Cyr 1886, lieutenant au 72<sup>e</sup> de ligne, démissionnaire en 1892. Président de la Compagnie des phosphates de Mzaïta (Algérie), de la Minoterie Lambotte et Cie et de la Cie des Tramways de Shanghai.

## PHOSPHATES DU M'ZAITA

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1921)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 27 juin, sous la présidence de M. Maurice Dior, président du conseil d'administration, assisté de MM. Vallée et Simon, appelés au bureau en qualité de scrutateurs.

La situation financière actuelle de la Société apparaît des plus stables, l'actif disponible se soldant par environ 7 millions, égal à 70 % du capital social. Malgré le ralentissement des affaires, les premiers résultats obtenus en 1921 sont très satisfaisants et le conseil a la conviction que les bénéfices de l'exercice en cours seront au moins aussi importants que ceux de l'exercice 1920.

Le produit brut de l'année écoulée se traduit par une somme de plus de 6 millions de francs, laissant (après divers amortissements) un bénéfice net de 2.016.827 francs, ce qui a permis la distribution, non seulement du dividende statutaire de 6 %, mais d'un superdividende de 4 %, soit 1 million de francs. En outre, une somme de 245.669 francs a été reportée à nouveau.

Les approvisionnements en phosphates s'élèvent à 669.667 francs et le poste « Phosphates en cours de livraison » s'élève à 2 millions 635.942 francs, dont la plus grande partie est actuellement réalisée.

Le poste « Voie ferrée Tocqueville-Aïn Tassera » figure à l'actif pour une somme de 1.274.244 francs.

Le montant total des amortissements pour 1920 s'élève à 42 % du montant des immobilisations totales, soit une somme de 3.051.273 francs.

Les contrats conclus avant 1920 sont en cours d'exécution ; de nouveaux contrats sont en cours pour livraison sur le premier semestre de 1921 et le conseil est en pourparlers pour de nouveaux contrats très importants, dans des conditions de prix normales laissant une marge suffisante de bénéfices.

Une discussion très vive a eu lieu au sujet d'une somme de 1 million représentée par de la rente française 6 % déposée à la Banque Industrielle de Chine pour négociation de ces titres. Un contrat bilatéral eut lieu, aux termes duquel la Société s'engageait à laisser en compte courant à 6 1/2 % dans cet établissement de crédit les sommes réalisées par la vente des titres. Certains actionnaires ne cachent pas l'inquiétude que leur cause cet accord, estimant que, étant donné la situation actuelle critique de la Banque industrielle de Chine, ils considèrent cette somme comme définitivement perdue pour la Société.

M. Maurice Dior rassure les actionnaires. Il expose qu'il y a quelques mois, le conseil avait trouvé à forfait, à la Banque industrielle de Chine, du montant de sa rente française dans de bonnes conditions de règlement. Le conseil, à cette époque, n'avait aucune inquiétude sur la situation de cet établissement, d'autant plus que cette banque a contribué à l'augmentation de capital de la société. Le conseil n'a donc pas hésité à se débarrasser de sa rente 6 % pour obtenir un compte courant de 1 million à 6 1/2 %.

Le président indique encore que la Banque industrielle de Chine a été prévenue d'avoir à rembourser 1 million au 15 juillet, et elle a accusé réception de la demande de remboursement.

L'assemblée a accepté les démissions de MM. Lucien Dior, devenu ministre du commerce ; Lyonel François et Gustave Rayer, ce dernier conservant son mandat jusqu'à la fin de l'année en cours. MM. Olivier de Rivaud et Hallet ont été élus administrateurs.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1920 et fixé le dividende à 10 %, soit 20 francs par action nouvelle de 200 fr., qui sera payable à partir du 15 septembre. Cette date a été choisie assez reculée pour que les porteurs d'actions anciennes (émission de 1897) aient le temps d'échanger leurs titres de 100 fr. contre des actions nouvelles.



---

## ÉTUDES FINANCIÈRES

### PHOSPHATES DU M'ZAITA

(*L'Information financière, économique et politique*, 20 août 1921)

Déprimée par la guerre et par la sécheresse actuelle, la production agricole a besoin d'être stimulée par des engrais en Europe où, d'ailleurs, la plupart des États ont une balance commerciale défavorable ou peu favorable ne leur permettant point d'acheter beaucoup à l'étranger.

D'ailleurs, le maintien des produits agricoles à un niveau élevé dans presque tous les pays confère aux cultivateurs la faculté de consommer beaucoup d'engrais et de les payer largement. Les engrais azotés, phosphatés et potassiques semblent donc destinés à grandir beaucoup.

La France figure depuis longtemps au second rang des producteurs de phosphates, après les États-Unis, grâce à ses gisements de l'Afrique du nord, et au second rang aussi des producteurs de potasse, grâce aux gisements d'Alsace. Les affaires de phosphates ont été entravées dans leur essor, depuis la guerre, par la cherté des transports maritimes et la réglementation des exportations, qui ont réduit leurs débouchés, par la rareté de la main-d'œuvre qui a contrarié l'extraction. Mais les frets viennent de baisser dans des proportions considérables. D'autre part, le régime de la liberté du commerce vient d'être rétabli. Enfin, la main-d'œuvre est redevenue abondante dans l'Afrique du Nord.

La situation des affaires de phosphates s'est donc sensiblement améliorée ces derniers temps. Aussi le marché de leurs titres s'est-il ranimé, au point que l'action des Phosphates de Constantine se traite maintenant à terme.

Malgré les facteurs qui leur étaient préjudiciables, les affaires de phosphates étaient d'ailleurs fructueuses déjà : c'est ainsi que les deux affaires des Phosphates du Dyr et des Phosphates du M'Zaïta, dont les actions se traitent aux environs de 309 francs, viennent d'annoncer le prochain paiement de dividendes de 20 fr., qui n'absorbent qu'une fraction des bénéfices nets, inférieure à la moitié de ceux-ci pour les Phosphates du M'Zaïta.

Cette dernière affaire, qui venait à peine de naître au moment de la déclaration de guerre, et dont la croissance avait été interrompue par celle-ci, vint aussi de faire des débuts encourageants.

Son domaine minier s'étend sur environ 2.000 hectares, dont 40 % de terrains domaniaux ou communaux et 60 % de terrains Melk appartenant à des particuliers.

Pour les premiers terrains, la redevance est fixée par le cahier des charges de l'amodiation, avec un minimum d'exportation obligatoire de 30.000 tonnes par an, à 0 fr. 51 par tonne, chiffre relativement, modeste. Pour les autres terrains, dont les baux miniers sont de 69 ans, la redevance est de 0,50 par tonne. Elle a été rachetée, à forfait, pour 300 hectares environ, à des prix variant de 250 à 300 fr. l'hectare.

Enfin, la Société a la propriété complète de 280 hectares de terrains Mclk.

La Société est aussi propriétaire, près du village de Tocqueville, de 30 hectares sur lesquels elle a édifié ses installations et le terminus de sa voie ferrée. Pour l'établissement de cette voie normale, d'une longueur de 13 km., qui la relie au chemin de fer de l'Est-Algérien, elle a acheté aussi une vingtaine d'hectares. Enfin, elle est locataire d'un terrain à Bougie, qui est son port d'exportation.

Le gisement de phosphate s'étend sur tout le plateau de M'Zaïta, qui a actuellement une forme mamelonnée, par suite d'érosions. Il comprend quatre bancs de phosphate. Le banc inférieur, d'une épaisseur de 1 mètre, contient du phosphate d'une teneur

minimum de 58 %. Le banc supérieur ou supplémentaire, d'une épaisseur moyenne de 1 m. 50 à 2 m., n'est pas très régulier, mais a déjà produit environ 15.000 tonnes de phosphates titrant de 65 à 68 % et pourra vraisemblablement produire encore beaucoup par une simple exploitation en carrière.

Entre ces deux bancs existent un petit banc, d'une épaisseur moyenne irrégulière de 0 m. 39, et enfin un banc constant d'une puissance régulière de 0 m. 70 à 0 m. 80. Ce dernier banc, qui constitue la partie essentielle du gisement, contient du phosphate gris-noir, très dur, d'une densité de 2,2, titrant au minimum 60 %. Le plateau vallonné de M'Zaïta présentant de nombreux affleurements de ce banc, l'exploitation en est relativement facile par galeries, d'autant qu'il comporte un toit de schiste argileux de 0 m. 10 à 0 m. 15. La richesse totale de ce seul banc est évaluée à 30 millions de tonnes et celle des autres bancs à une quantité approximativement équivalente.

Le phosphate est descendu de la mine par un câble aérien automoteur de 3 km. à l'atelier de concassage et de triage, d'une capacité de production de 200.000 t., susceptible d'être facilement doublée, où il est brisé en morceaux de 12 à 15 centimètres. Des trémies le chargent automatiquement dans des wagons de chemins de fer. Un chemin de fer à voie normale de 13 km. relie la mine au réseau de l'Est-Algérien qui dessert le port de Bougie. La distance de la mine au port n'est que de 190 kilomètres, et le tarif de transport n'était que de 3 centimes par tonne kilométrique avant la guerre. Le transport par tonne coûte actuellement 0 fr. 30 sur le chemin de fer de la mine et 10 fr. 85 sur l'Est-Algérien.

Le capital de la société, fixé à l'origine, en 1909, à 5 millions, en 20.000 actions de 250 francs, dont moitié en actions de priorité 5 % et moitié en actions ordinaires, représentant les apports, a été porté, en vertu des décisions de l'assemblée extraordinaire du 27 juin 1912, à 8 millions, par la création de 12.000 actions de priorité réservées aux anciens actionnaires à raison de 3 pour 5.

La guerre ayant arrêté à peu près l'exploitation, qui avait atteint 400 tonnes par jour, la société eut besoin de nouvelles ressources. Celles-ci lui furent fournies par son président, M. Françoys, qui versa 1.500.000 francs en compte courant. Cette avance fut consolidée par l'émission à 450 francs de 3.000 obligations de 500 fr. 6 %, remboursables par tirages, au plus tard le 31 décembre 1927, toujours convertibles. réservées aux actionnaires. D'autre part, la Société créa 3.000 actions de 200 francs, réservées aux souscripteurs de ces obligations. En même temps, la valeur nominale des 22.000 actions de priorité anciennes fut réduite de 200 francs et les 10.000 actions ordinaires de 250 francs échangées contre 5.000 actions de 200 fr., c'est-à-dire que le capital fut réduit à 5.400.000 francs et simultanément porté à 6 millions. Enfin, les porteurs d'actions de priorité abandonnèrent leur privilège, ainsi que les intérêts échus des cinq années qui leur étaient dus. Le capital se trouva donc ainsi fixé à 6 millions en 30.000 actions ordinaires de 200 francs.

Grâce à la réduction du capital de 2.600.000 francs et à l'abandon des 1 million 275.000 francs d'intérêts cumulatifs des actions privilégiées, à l'utilisation partielle des 420.978 fr. 56 de bénéfices de l'année 1917, d'importants amortissements furent effectués, se totalisant par 3 millions 16.385 fr. 33. En particulier, l'estimation de la concession au bilan fut réduite de 2.500.000 à 2 millions ; les 177.225 fr. 19 de frais de constitution et les 150.000 francs de prime de remboursement des obligations furent complètement amortis, ainsi que les 1.929.175 fr. 91 de frais de premier établissement et pertes des premiers exercices. Enfin fut constituée une réserve de 150.000 francs, pour l'amortissement des obligations qui fut grossie encore de 150.000 fr. par prélèvement sur les bénéfices de l'exercice 1918.

L'assemblée du 11 juin a voté l'augmentation du capital de 6 à 10 millions par l'émission à 250 francs de 20.000 actions nouvelles réservées aux actionnaires anciens à raison de 2 pour 3. participant aux résultats de l'exercice 1920.

Cette même assemblée a donné tous pouvoirs au conseil pour remplacer les 50.000 actions de 200 francs par 100.000 actions de 100 francs, type d'action adopté par la plupart des autres affaires de phosphates ce dédoublement va être bientôt effectué.

La prime d'émission des actions nouvelles a servi en partie au remboursement des obligations qui ne figureront plus au prochain bilan. D'autre part, les anciennes, dont la valeur initiale était de 2 millions 590.000 francs, n'y seront plus inscrites que pour 500.000 francs. Les amortissements se totalisent maintenant par 3.051.273 fr. 02, soit 42 % du montant des immobilisations, se chiffrant à 7.251.273 fr. 12. L'actif disponible et réalisable se monte à plus de 3 millions contre 1.429.581 fr. 93 de passif exigible. La Société n'ayant pas de parts de fondateur et n'ayant plus d'obligations, tous ses bénéfices nets appartiendront ainsi aux actionnaires.

	Expéditions	Produits d'exploitation
	Tonnes	Francs
1913	93.000	791.183 29
1914	44.354	564.369 86
1915	—	63.684 80
1916	30870	674.970 50
1917	25.382	1.385.995 36
1918	24015	1.214.940 45
1919 (ext.)	19.050	1.283.217 75
1920 (ext.)	64.919	6.070.423 11

Les trois premiers exercices ayant été des exercices de préparation, l'exercice 1913 a été le premier exercice d'exploitation ; ses expéditions se sont chiffrées par 89.900 tonnes et ont procuré un bénéfice brut de 791.983 fr. 29. Le premier trimestre de 1914 n'a produit que 18.000 tonnes à cause de la rigueur de l'hiver, mais pendant le second trimestre l'extraction a atteint 509 tonnes par jour. Elle devait être portée à 1.000 tonnes.

La guerre a ajourné la réalisation de ce programme, puisqu'elle a privé la Société des neuf dixièmes de son personnel ; [l'effectif de celui-ci, de 1.200 personnes avant la guerre et 400 en 1917, est même tombé à 75 ouvriers après la réquisition de juin 1918](#), de sorte que l'extraction tomba à 7.000 tonnes pendant les 7 derniers mois de cette année alors que les traçages rendaient disponibles 1.600.000 tonnes prêtes à être abattues. D'autre part, les chemins de fer algériens ne mettraient que 5.000 tonnes environ par mois à la disposition de la Société, qui pourrait extraire 1 million de tonnes par an. Enfin, le port de Bougie était archaïque, et ne comportait pas de grosses expéditions ; aussi l'extraction de 1919 fut limitée à 19.050 tonnes, la vente à 20.000 tonnes, dont 13.000 livrées pour la liquidation d'anciens contrats antérieurs à la hausse des prix.

La situation a complètement changé en 1920. La crise de la main-d'œuvre et la crise des transports ont pris fin. L'extraction a donc rebondi à 64.919 tonnes, en attendant de s'élever à 140.000 tonnes quand le personnel minier sera rééduqué, et 200.000 tonnes quand le port de Bougie sera modernisé.

Les phosphates ont été vendus à des prix avantageux d'autant que la Société n'ayant pas de marchés anciens à exécuter en France, a pu vendre à peu près toute sa production à l'étranger en bénéficiant du change. Le bénéfice net avant amortissements

a atteint 2.410.785 fr. 50, soit 24 % du capital social. Le dividende de 20 fr. par action n'a absorbé qu'un million.

---

En l'honneur de M. Steeg  
UNE MANIFESTATION IMPOSANTE  
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1922)

M. [Max] Largillier, administrateur délégué de la Société des Phosphates de M'Zaïta ;  
M. [Paulin] Jacquemin, administrateur de la Société des Phosphates de M'Zaïta...

---

PHOSPHATES DU M'ZAITA  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 juin 1922)

Les produits bruts d'exploitation réalisés en 1921 par les Phosphates du M'Zaïta se sont élevés à 655.922 fr., en très forte diminution sur ceux de 1920, qui s'élevaient à 6.070.423 fr. Le bénéfice net ressort à 247.461 fr, au lieu de 2.016.827 fr. Aucun dividende ne sera proposé à la prochaine assemblée, alors que l'an dernier, il avait été réparti 10 fr. par action.

---

Phosphates du M'Zaïta  
(*Le Sémaphore algérien*, 5 juillet 1922)

Cette société, dont le siège social est à Paris, 97, rue Saint-Lazare, tiendra son assemblée ordinaire le 29 juin.

Les produits bruts de l'exploitation pour l'exercice 1921 atteignent 655.922 fr. ; les bénéfices nets ressortent à 247.461 fr. contre 2 millions 016.827 fr. pour le précédent exercice. Le conseil proposera de les réserver exclusivement aux comptes provisionnels et au report à nouveau.

---

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DU M'ZAITA  
S.A. frse au capital de 10 MF.  
Siège social : Paris, 97, r. St-Lazare  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1922-1923, p. 250)

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
composé de 5 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 200 actions.  
Dior (Maurice), 7, r. d'Athènes, Paris ; pdt ;  
Rivaud (Olivier de), 6, villa Molitor, Paris ; v.-pdt ;  
Jacquemin (Paulin), 360, fbg Bannier, Les Aydes (Loiret) ;  
Rivaud (Maurice de), 119, r. de Courcelles, Paris ;  
Gustin (Paul), 17, r. du Jardin-des-Arbalétriers, Anvers ;  
Hallet (Adrien)[Socfin], 52, r. Royale, Bruxelles ;

Bartholomé (Jules)<sup>10</sup>, 134, bd de Clichy, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES  
Lauzanne (E.), Krauth (Michel).

---

Phosphates du M'Zaïta  
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1923)

Il ne sera pas encore proposé de dividende à l'assemblée du 20 juin.

---

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DU M'ZAÏTA  
(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1923)

Les comptes de 1922, se soldent par un produit brut de 3.122.624 fr. et un bénéfice net de 25.890 fr., contre 247.461 fr. en 1921.

---

Phosphates du M'Zaïta  
(*Le Journal des finances*, 27 juillet 1923)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1922, se soldant par un bénéfice net de 25.890 fr., auquel s'ajoute le report antérieur de 438.070 fr., et a décidé de reporter à nouveau le solde disponible de 463.960 francs.

---

Compagnie des phosphates du M'Zaïta  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> août 1923)

Cette entreprise phosphatière algérienne, qui était en demi-sommeil en 1922, a repris son exploitation avec l'amélioration du marché. Cette année, elle a déjà vendu 93.000 tonnes et livré effectivement 44.200 tonnes. Le président, M. de Rivaud, s'est plaint lors de l'assemblée de la concurrence qui s'exerce sur le marché.

« Malheureusement, la politique suivie par les phosphatiers est déplorable. Le phosphate est la seule matière première dont la valeur or n'ait pas augmenté depuis six mois. Les cours en sont établis en francs, et, depuis la baisse de notre monnaie, les étrangers le paient fort bon marché. Cependant, comme il n'y a que cinq sociétés phosphatières, une entente entre elles serait très facile, par la formation d'un syndicat de vente ».

---

---

<sup>10</sup> Jules Bartholomé : sous-inspecteur des Domaines, puis (1896) conservateur de la propriété foncière à Madagascar, directeur de l'Office de la Tunisie à Paris (vers 1900), directeur de l'Agriculture à Tunis (1906), directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre (1918), administrateur du Crédit foncier de Madagascar et du Crédit foncier marocain (1920), en retraite (1<sup>er</sup> janvier 1922), censeur de la Société générale (avril 1923), conseiller du commerce extérieur de la région de Paris (1929). chevalier (1908), puis officier de la de la Légion d'honneur. Avis de décès *Le Journal des débats*, *Le Temps*, 15 novembre 1935.

Ce qui peut être réalisé en Tunisie peut l'être également en Algérie  
(*L'Écho de Bougie*, 30 mars 1924)

.....  
Le service des Mines admet que l'exploitation des gisements de fer échelonnés tout le long du tronçon Bougie-Merouaha de la future ligne Bougie-Sétif, c'est-à-dire ceux de la vallée de l'Oued-Djemâa exploités par la Cie des hauts fourneaux de Chasse, [des Beni-Felkaï](#), [de Tadergount exploités par la Cie des phosphates du M'zaïta](#), de Bradmah, du Djebel-Anini exploités par la société du Guergour, et du Djebel-Hellal sont susceptibles de fournir au port de Bougie un élément annuel de près de 500.000 (?) tonnes.

.....  
\_\_\_\_\_

### COMPAGNIE DES PHOSPHATES DU M'ZAÏTA (*Les Annales coloniales*, 25 juillet 1924)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 22 juillet sous la présidence de M. M[aurice] Dior, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1923, se soldant par un bénéfice net de 88.945 fr., somme à laquelle il convient d'ajouter le solde reporté des exercices précédents s'élevant à 463.961 fr. Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé le report à nouveau du solde bénéficiaire de 552.906 fr.

M. P[aulin] Jacquemin, administrateur sortant, a été réélu.

Au cours de l'exercice écoulé, l'extraction a porté sur 59.000 tonnes, les livraisons se chiffrant par 92.000 tonnes. Les chiffres correspondants pour le précédent exercice étaient 70.000 et 45.000 tonnes. Actuellement, dit le conseil dans son rapport, la production a repris sa marche ascendante ; elle atteint une moyenne mensuelle de 10.000 tonnes.

Le rapport fait ensuite ressortir la nécessité d'une entente entre producteurs de phosphates d'Algérie et de Tunisie et le gouvernement chérifien, à défaut de laquelle la concurrence se fera rapidement redoutable.

C'est en vue de parer à cette situation que le conseil a orienté l'activité sociale vers de nouvelles affaires de mines.

C'est ainsi qu'une option, valable pour une durée de quatre années, a été prise sur un gisement de cuivre et de fer, dont l'étude est en cours. L'exploitation du cuivre a déjà été commencée.

La société s'intéresse également à un gisement de plomb qui ne sera cependant mis en œuvre qu'après démonstration définitive de sa valeur.

\_\_\_\_\_

### L'utilisation des phosphates naturels (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> décembre 1924)

Le dernier rapport de la Cie des phosphates de M'Zaïta mentionnait, dans les termes suivants, une étape très sérieuse dans l'emploi du phosphate en métallurgie :

« Nous vous avons signalé l'espoir que nous avons en l'utilisation de notre phosphate dans les hauts fourneaux. Quelques tentatives de ventes avaient faites en 1922, avec 4.700 tonnes. En 1923, la vente s'est élevée à 25.000 tonnes et, sur le premier trimestre 1924, nos livraisons atteignent 19.400 tonnes.

« Notre phosphate dur en roches, qui doit, avant d'être livré à l'industrie superphosphatière, être spécialement concassé, convient parfaitement bien aux hauts-fourneaux et donne toute satisfaction aux nombreuses firmes étrangères et françaises qui en font l'emploi.

« Cette situation, qui constitue pour nous un quasi monopole, nous permet de vendre notre phosphate métallurgique à des prix suffisamment rémunérateurs, compensant, dans une certaine mesure, ceux que nous devons faire aux superphosphatiers et qui nous sont imposés par la concurrence.

« Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que les ventes à la métallurgie, liées par conséquent à la marche de cette industrie, peuvent subir d'importantes fluctuations selon la variété des minerais de fer employés, les prix de coke et de la ferraille, dont l'emploi plus ou moins considérable aux hauts-fourneaux règle l'emploi du phosphate et enfin des scories de déphosphoration.

« Si les scories sont demandées, la métallurgie a intérêt à les vendre, accroissant leur teneur par l'apport du phosphore de notre phosphate ; si elles sont délaissées, la métallurgie garde ses scories pour les repasser dans ses lits de fusion.

« Si donc nous pouvons légitimement espérer accroître l'importance de nos ventes de phosphate métallurgique; il faut aussi prévoir pour des ventes des variations liées à la prospérité de l'industrie métallurgique et dépendant des divers facteurs signalés ».

D'autre part M. S. Brull, professeur à l'École supérieure de fonderie, a publié dans la *Technique moderne* une étude sur l'utilisation des phosphates naturels en sidérurgie.

Les phosphates riches de l'Algérie, de Tunisie, du Maroc et de la Floride, ont une teneur dépassant 55 % en phosphate tricalcique soit plus de 11 % de P, tandis que les craies phosphatées de la Somme, de l'Aisne, des Ardennes et de la Campine, ne contiennent que 4 à 8 % de P. Celles-ci ont été abandonnées par l'agriculture à la suite de l'abaissement du prix des phosphates riches provenant du nord de l'Afrique.

La sidérurgie les utilisa d'abord pour l'enrichissement en P du lit de fusion au haut-fourneau, dans le but d'augmenter la valeur des scories Thomas.

Après la guerre, l'emploi intensif des ferrailles dont la proportion atteignit jusqu'à 30 % du lit de fusion en fonte Thomas, fit faire un bond énorme à l'utilisation des craies phosphatées et des phosphates riches, L'auteur étudie les conditions techniques devant présider au choix des phosphates dans la fabrication de la fonte Thomas. Si on utilise un minerai sans P pour la fabrication de cette fonte (à 20 kg de P par tonne), il faudra charger au fourneau de 150 à 250 kg de phosphaté tricalcique par tonne de fonte, suivant qu'on emploiera un phosphate riche ou craie phosphatée. En fait, la plupart des minerais étant phosphoreux, il s'agira seulement d'une fraction de P de la charge à introduire au lit de fusion. Cette fraction qui était, avant guerre, de 15 à 25 kg, est aujourd'hui de 30 à 80 kg par tonne de fonte. La charge par tonne étant de 2.000 à 3.000 kg en minerai et coke, et plus si on compte le fondant, l'addition de phosphate représente donc moins de 2 % du poids de la charge. L'auteur conclut que les craies phosphatées qui se présentent souvent à l'état pulvérulent, et la plupart des phosphates, riches qui s'écrasent facilement (les phosphates du Maroc en particulier) ont, pour une si faible proportion dans le lit de fusion, l'inconvénient grave de filtrer au travers des charges, et de donner des fontes de composition irrégulière. La scorie Martin basique, au contraire, est d'un emploi avantageux sous ce rapport.

Le seul gisement de phosphate riche qui donne des minerais durs ne s'écrasant pas, est celui de M'Zaïta, à Tocqueville. Il offre, en outre, l'avantage d'avoir très peu d'humidité et une teneur en fluor très appréciée par les métallurgistes.

D'après nos renseignements particuliers, la production de ce gisement en 1924 approchera sensiblement de 100.000 tonnes.

PHOSPHATES DU M'ZAITA (C<sup>ie</sup> des), 97, r. Saint-Lazare, Paris, 9<sup>e</sup>. T. Louvre 17-98. Capital 10 millions de fr.

Exploitation d'un gisement de phosphate de chaux au D'jebel M'Zaïta. Siège : Tocqueville (Algérie), département de Constantine. Port d'embarquement : Bougie. Phosphates en roche pour la métallurgie, phosphate reconcassé 58/63 et 63/68, moins de 2 % de fer et alumine. (1-9411).

---

*Annuaire industriel, 1925 :*

DIOR (Soc. an. des Usines), 7, r. d'Athènes, Paris, 9<sup>e</sup>. T. Central 21-00. Interrurbain : Central 21-06. Ad. t. Dior-fils-Paris. Codes : A.B.C. 5<sup>th</sup> éd. Reg. du Commerce : Granville 812. Capital : 4.000.000 de fr. [Agents concessionnaires exclusifs pour la vente des phosphates de la Cie du M'Zaïta \(Algérie\)](#). Usines : S-Nicolas, près Granville (Manche), T. Granville 9 (embranch. particulier) ; Landerneau (Finistère), T. Landerneau 53 (embranch. particulier) ; St-Marc, près Brest (Finistère). T. Brest 1-29, gare : Brest-Bassin (embranch. particulier) ; Rennes (l.-et-V.). Exploitation d'Hanvoile, près Crillon (Oise), gares : La Chapelle-aux-Pots et Milly.

Produits chimiques pour l'agriculture et l'industrie. Acides sulfurique, nitrique, chlorhydrique. Nitrate de soude, sulfate d'ammoniaque, sylvinite ; sulfates de fer, de cuivre, de soude, de zinc ; chlorures de potassium, de zinc. Eau de Javel. Cristal de soude. Lessives de soude. Engrais composés. Engrais complets. Superphosphates (4-10077).

Voir annonces : 126-22 et 314-4.

---

Ingénieurs et ingénieurs-conseils  
(*Annuaire industriel, 1925*)

Cléret de Langavent (Jean), chev. Lég. honn., Tocqueville, Constantine, Algérie. T. 0-03. E.C.P.

Directeur des Mines de M'Zaïta.

Levatois (Marc), Tocqueville, département de Constantine, Algérie. E.C.P. Directeur général de la Cie des phosphates du M'Zaïta.

Antérieurement : ingénieur du fond aux mines de Courrières.

---

CONCESSIONS DE MINES  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 mai 1925*)

Par décret en date du 30 avril 1925, a été autorisée l'amodiation de la concession de mines de cuivre et métaux connexes de Tadergount, consentie à la Compagnie des phosphates du M'Zaïta par M. Stora et les consorts Zermati, sans que cette autorisation implique aucune approbation des conditions financières de l'amodiation ou préjugé de la valeur des mines.

---

Phosphates du M'Zaïta  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 septembre 1925*)



En dehors de son exploitation de phosphates, la société a orienté son activité, depuis 1923, vers les mines métalliques. Le gisement de plomb de Taraquelt, auquel elle s'était intéressée, a été abandonné, les frais à assumer n'étant pas en rapport avec le tonnage reconnu et les bénéfices à envisager. Par contre, elle pousse activement les travaux de reconnaissance sur gîte de fer et cuivre de Tadergount, ainsi que sur un permis qu'elle vient d'acquérir. La mise en exploitation de ces mines nécessitera, si les prévisions se réalisent, une augmentation de capital de 5 millions environ.

---

#### Minière de M'Zaïta (1910-1926)

Lorsqu'elle se constitua en 1910 sous le titre de Compagnie des phosphates du M'Zaïta, un bel avenir semblait réservé à la Compagnie minière du M'Zaïta. Ses gisements de phosphates situés dans le département de Constantine apparaissaient importants avec une étendue de 2.000 hectares dont 40 % de terrains domaniaux grevés d'une modeste redevance de 0 fr. 51 par tonne et 60 % de terrains loués à des particuliers. Quatre bancs de phosphate tribasique de chaux, d'une teneur moyenne allant de 58 à 68 %, avaient été découverts, et l'un, très sec, se révélait particulièrement propre à la fabrication des superphosphates. La richesse du gisement était évaluée entre 30 et 40 millions de tonnes ; les expéditions pouvaient être effectuées aisément par le port de Bougie, distant de 180 kilomètres ; les débouchés paraissaient assurés.

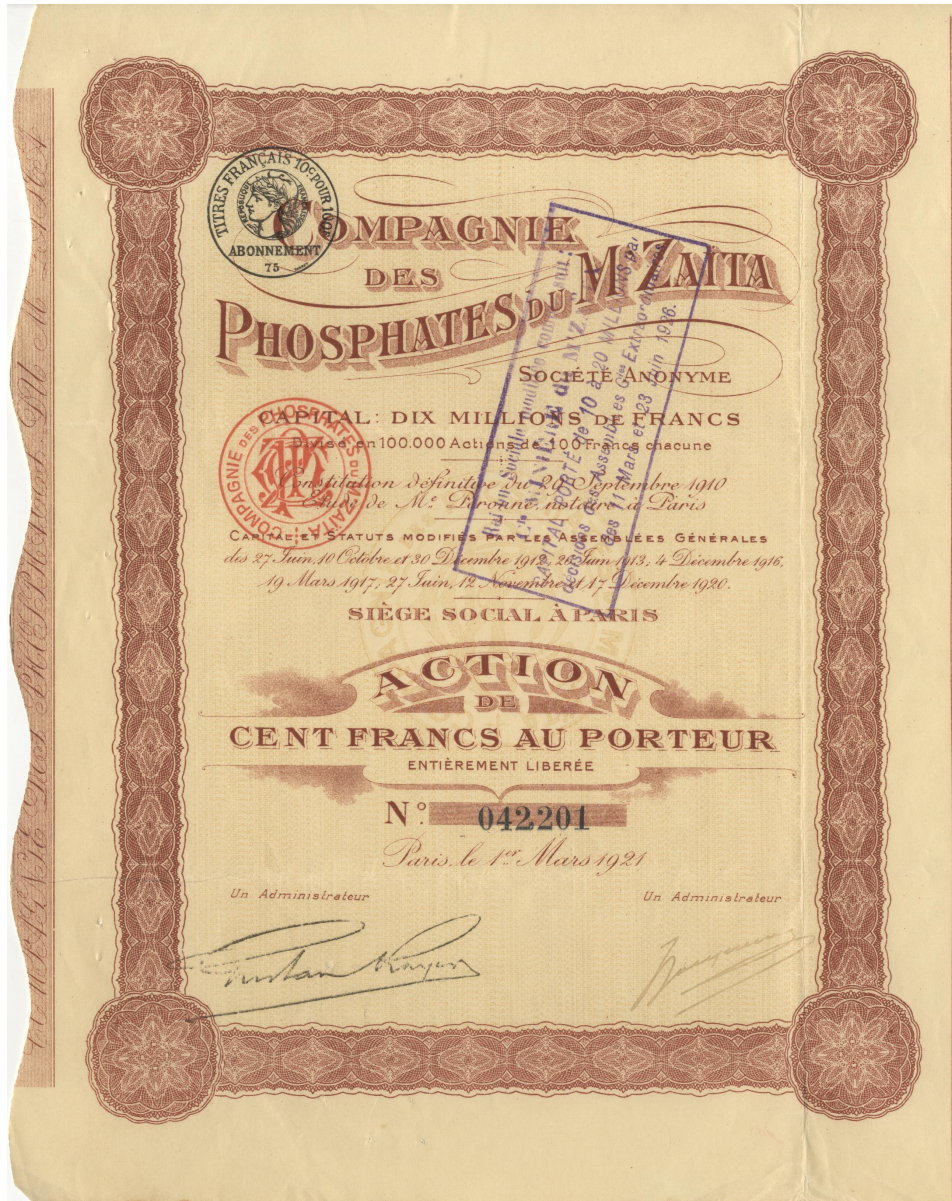
Mais, après deux années de travaux préparatoires, on ne devait pas tarder à s'apercevoir que l'exploitation était rendue pénible et coûteuse par la très grande dureté des bancs dont la mise en valeur nécessitait l'emploi d'explosifs et des concassages. La guerre survint qui priva la jeune société de son personnel. En 1919, au retour de la paix, les expéditions étaient tombées de 19.050 tonnes, au-dessous de celles de 1913, qui avaient atteint 23.000 tonnes. En 1920, la société parvenait pourtant à livrer 64.917 tonnes; mais la crise de 1921 devait la contraindre à rechercher d'autres sources de bénéfices.

Un élargissement du champ d'activité s'imposait. De société essentiellement phosphatière qu'elle était jusque-là, la compagnie devint alors une exploitation minière ; ce n'est cependant qu'en 1926 qu'elle modifia sa raison sociale (*Le Temps*, 21 septembre 1931).

---

# CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE EN COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA

CAPITAL PORTÉ DE 10 À 20 MF



Coll. Serge Volper

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DU M'ZAÏTA

Société anonyme

Capital : 10 millions de francs

divisé en 100.000 actions de 100 francs chacune

ACTION ABONNEMENT  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.  
SEINE

Constitution définitive du 29 septembre 1910  
Étude de M<sup>e</sup> Deronne, notaire à Paris

Capital et statuts modifiés par les assemblées générales  
des 27 juin, 10 octobre et 30 décembre 1912, 26 juin 1913, 4 décembre 1916,  
19 mars 1917, 27 juin, 12 novembre et 17 décembre 1920

Raison sociale modifiée comme suit :  
Cie MINIÈRE DE M'ZÄÏTA  
CAPITAL PORTÉ DE 10 À 20 MILLIONS DE FRANCS  
décisions des assemblées générales extraordinaires  
des 11 mars et 23 juin 1926

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée  
Paris, le 1<sup>er</sup> mars 1921  
Un administrateur (à gauche) : Gustave Rayer  
Un administrateur (à droite) : Paulin Jacquemin

Phosphates du M'Zaïta  
(*Le Journal des finances*, 19 mars 1926)

Les Phosphates de M'Zaïta reviennent à 169, après l'assemblée du 11 mars qui autorise le conseil à porter le capital de 10 à 20 millions par l'émission de 100.000 actions nouvelles de 100 fr. ; cette opération doit procurer les ressources nécessaires à la mise en valeur des mines de cuivre et de fer de Tadergount et d'une mine de plomb argentifère. La société va, du reste, changer de dénomination et s'appellera à l'avenir Compagnie minière de M'Zaïta

Cie minière du M'Zaïta  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mars 1926)

C'est le nouveau titre que va prendre la Cie des phosphates de M'Zaïta, en portant son capital à 20 millions. Elle se propose d'investir une partie de cet argent frais dans l'exploitation d'une mine de fer et de cuivre, dite de Tadergount, et d'une mine de plomb argentifère, Mesloulou sud n° 2.

Le gîte de Tadergount, situé à 10 ou 12 km, de la côte, sera relié à la rôte par un transporteur aérien construit par la Sté des transports d'Agrioum : il comprend de l'hématite et du minerai de cuivre à 5 ou 6 %, et 125 gr. d'argent à la tonne. Le gisement de Mesloulou sud n° 2 contient du minerai mixte de plomb et zinc, titrant en moyenne 15 à 20 % de plomb.

Phosphates du M'Zaïta  
(*Le Journal des finances*, 26 mars 1926)

Les Phosphates M'Zaïta ont un marché plus soutenu à 167, pour aider la prochaine émission des actions de la dernière augmentation de capital.

---

Phosphates du M'Zaïta  
(*Le Journal des finances*, 2 avril 1926)

Émission au pair de 100.000 actions nouvelles de 100 fr. Une nouvelle pour une ancienne. Du 1<sup>er</sup> au 30 avril 1926, coupon 3.

---

Marché des minerais et métaux  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1926)

On a parlé ces temps-ci d'une rupture de l'entente des phosphatiers. Tout d'abord, cette entente ne comprenait guère que trois d'entr'eux : Gafsa, Phosphates Tunisiens et M'Zaïta et elle devait expirer dans quelques mois. Les Phosphates Tunisiens se sont retirés purement et simplement. Le marché reste bien orienté mais calme.

---

Phosphates du M'Zaïta  
(*Le Journal des finances*, 2 juillet 1926)

Les Phosphates du M'Zaïta cotent 178. Les bénéfices réalisés pendant l'exercice 1925 ont été reportés à nouveau par décision de l'assemblée du 23 juin. L'assemblée extraordinaire a autorisé le changement de raison sociale. La société prend le nom de Minière du M'Zaïta en raison de l'extension de son activité à des mines de fer et de cuivre.

---

À propos de phosphates  
(*Les Annales coloniales*, 30 décembre 1926)

[...] Des accords, auxquels participèrent les sociétés Gafsa, Phosphates tunisiens, M'Dilla, Dyr, M'Zaïta et Phosphates de Constantine, furent conclus qui avaient pour but de déterminer un relèvement des prix actuels des phosphates au niveau des prix-or pratiqués avant la guerre.

Or, l'Office chérifien s'abstint de participer à ces accords. De là, une campagne méthodique, tenace, du cartel phosphatier pour obtenir sinon l'adhésion du moins la neutralité de l'Office chérifien dans l'entreprise de domination du marché mondial du phosphate. [...]

---

S.A. frse au capital de 20 MF.  
 Siège social : Paris, 97, r. St-Lazare  
 (Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 325*)

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 5 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 200 actions.  
 Dior (Maurice), 7, r. d'Athènes, Paris ; pdt ;  
 Rivaud (Olivier de), 6, villa Molitor, Paris ; v.-pdt ;  
 Jacquemin (Paulin), 360, fbg Bannier, Les Aydes (Loiret) ;  
 Chapelle ;  
 Rivaud (Maurice de), 119, r. de Courcelles, Paris ;  
 Bartholomé (Jules), 134, bd de Clichy, Paris ;  
 Levatois (Marc), 34, av. Gallois, Bourg-la-Reine ; adm.-dir. ;  
 Rivaud (Roger de).

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES

Lauzanne (E.), Krauth (Michel).

#### RÉSULTATS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Ex.	Bénéf. bruts	Bénéf. nets	Amort.+rés.	Divid total	Divid. par act.
1917	1.385.996	420.978	420.978	—	—
1918	1.214.940	263.647.	203.647	—	—
1919	1.283.217	- 15.540	—	—	—
1920	6.070.423	2.016.827	726.772	1.000.000	10
1921	655.922	247.461	55.000	—	—
1922	3.208.844	25.899	50.000	—	—
1923	4.167.158	88.945	50.000	—	—
1924	5.961.093	188.404	200.000	—	—
1925	5.215.672	28.388	—	—	—

Minière du M'Zaïta  
 (ex-Phosphates du M'Zaïta)  
 (*Le Journal des finances, 14 janvier 1927*)

On envisage l'introduction prochaine à la cote à terme du marché en banque des actions de la Compagnie minière du M'Zaïta, qui se traitent actuellement, au comptant aux environs de 345 ; il semble qu'il n'aurait pas été difficile de trouver mieux.

La Compagnie minière du M'Zaïta se dénommait tout récemment encore Compagnie des phosphates du M'Zaïta. Son passé n'est pas fort brillant, ayant été constamment caractérisé par l'impossibilité de tirer de l'exploitation des bénéfices appréciables, quand elle ne se traduisait pas par des pertes. Seul l'exercice 1920 a fait exception à cette règle, le bilan ayant alors accusé un solde créditeur fastueux qui permit de répartir 10 %, soit 10, fr. à chacune des actions de 100 fr. qui provenaient de l'échange des

actions anciennes de 200 fr. effectué en même temps que le capital était porté de 6 à 10 millions.

Les exercices suivants furent mauvais : insignifiant bénéfice de 26.000 fr. pour 1923, de 188.000 fr. pour 1924 et de 28.000 fr. pour 1925. Par contre, le capital, au début de l'année dernière, de 10 était porté à 20 millions par la création de 100.000 actions nouvelles qui figurent à la cote sous la même rubrique que les actions anciennes.

Les raisons pour lesquelles M'Zaïta, en tant qu'affaire phosphatière, a obtenu des résultats aussi médiocres, paraissent tenir à la nature de ses gisements difficilement exploitables et dont les produits ne se prêtent pas facilement à la fabrication des superphosphates. C'est devant la difficulté d'arriver à quelque chose de ce côté que la société, se souvenant qu'elle possédait une mine de fer inexploitée, des droits sur des gisements de plomb et de zinc, décidait de les utiliser, d'abord à justifier le doublement de son capital, ensuite, si les circonstances s'y prêtaient, à enrichir le compte de profits et pertes auquel le phosphate, décidément, n'était pas propice.

Comme bien on pense, la nouvelle de la probable admission des actions M'Zaïta à terme a stimulé les informateurs qui ont eu la chance de revenir avec une moisson de nouvelles favorables. D'une part, renouvelant, au bout de six ans, un exploit dont on ne la croyait plus capable, la société, aurait réalisé, en 1926, un bénéfice appréciable, de 1.500.000 fr., dit-on, chiffre, au demeurant, assez modeste en face du capital de 50 millions ; d'autre part, l'étude des gisements miniers de Tajerdout et Mesloula aurait confirmé la présence non seulement de « riches » minéralisation» de fer, de plomb, de zinc, mais même de cuivre, et aussi, en grattant, un peu d'argent.

On le voit, c'est très beau ; il est vrai que jusqu'en 1928 il va falloir se borner à compter sur le phosphate — vendu à concurrence des trois quarts à la métallurgie — car d'ici là, on devra, en ce qui concerne les nouveaux gisements, se borner à poursuivre leur reconnaissance et à les équiper.

Comme la situation du marché phosphatier n'est pas fort bonne en ce moment, la perspective n'a rien de particulièrement attrayant. Il n'est pas sûr qu'un dividende puisse être distribué pour 1926, il est moins certain encore que 1927 se verra rééditer la surprise d'un bilan convenablement bénéficiaire, et il n'y a rien d'impossible à ce que : 1° la banque [Rivaud] qui a garanti la dernière émission des 100.000 actions nouvelles ait encore quelques titres qu'elle serait heureuse d'écouler avec une prime de 250 % sur le pair ; 2° qu'elle ne soit appelée, ensuite ou en même temps, à prêter son concours à une nouvelle augmentation de capital.

---

M'Zaïta  
(*Le Journal des finances*, 4 mars 1927)

[...] Les Phosphates de M'Zaïta, dont le marché vient d'être repris en main, progressent de 328 à 358 [...].

---

M'Zaïta  
(*Le Journal des finances*, 16 mars 1927)

Les Phosphates de M'Zaïta, introduits récemment sur le marché à terme, sont activement traités à 363 au comptant et 380 à terme.

---



Compagnie minière du M'Zaïta  
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 13 juin 1927)

Les comptes de l'exercice 1926, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 22 juin, se soldent par un bénéfice de 1.549.389 fr., contre 28.388 fr. précédemment. Ce bénéfice servira au paiement d'impôts arriérés pour 650.181 fr. et au règlement de 18 % des dividendes arriérés, soit 3 fr. 96 par action.

---

M'Zaïta  
(*Le Journal des finances*, 10 février 1928)

Une maison de coulisse de la rue de Grammont a acheté ces jours-ci 8.000 M'Zaïta. La maison de Rivaud a été un peu surprise du départ précipité de sa grande favorite à l'heure actuelle.

---

M'Zaïta (Compagnie minière du)  
(*Le Journal des finances*, 18 mars 1928)

Jusqu'au 23 mars 1928, émission, à 130 fr., de 30.000 actions nouvelles ordinaires de 1<sup>er</sup> rang, de 100 fr., coupon n° 5 attaché, et, à 530 fr., de 10.000 actions nouvelles nominatives de second rang de 500 fr., jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1928 (1 action nouvelle ordinaire pour 8 (?) anciennes et 4 actions nouvelles, dont une de second rang, pour 20 anciennes, contre coupon n° 4). À tout souscripteur, il sera attribué 1/5<sup>e</sup> de part bénéficiaire par action souscrite.

---

Minière du M'Zaïta  
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1928)

Les actions de la Compagnie minière de M'Zaïta se traitent au marché en Banque au comptant et à terme et sont rangées sous la rubrique : « Phosphates et produits chimiques ». Le fait n'a rien de paradoxal si l'on se souvient que cette société fut longtemps exclusivement une affaire de phosphates, qui exploitait depuis 1910 un gisement situé dans le département de Constantine. Cette exploitation est encore actuellement la seule source de bénéfices de la société, mais comme elle serait insuffisante à elle seule pour justifier de vastes mouvements spéculatifs, la dénomination de Minière vient opportunément rappeler que la compagnie ne se contente pas d'ambitions aussi modestes et dispose d'espérances autrement prometteuses.

C'est, en 1926 que celles-ci furent révélées au public : afin de les réaliser, une première augmentation du capital (qui passait ainsi de 10 à 20 millions) fut effectuée. Elle devait permettre d'équiper et de faire entrer en exploitation deux domaines miniers dont la société s'était, peu auparavant, assuré la concession. C'était d'abord le gisement de Tadergount, qui contenait du minerai de cuivre argentifère. L'exploitation en avait été concédée en 1880 à une société d'études qui ne semble pas avoir été entraînée à pousser bien loin les recherches, ce qui n'a cependant pas empêché M'Zaïta, d'acheter cette concession au prix de 1.250.000 francs.

Quelques mois plus tard, la société, s'apercevant que l'exploitation difficile du minerai de cuivre permettrait tout au plus de couvrir les frais, découvrit que le gisement renfermait providentiellement d'extraordinaires réserves de fer, et sollicitait l'extension à ce dernier métal de la concession primitivement accordée pour le cuivre seul. Le deuxième domaine était constitué par la concession de Mesloula, contenant du plomb et du zinc dans des quantités et proportions encore impossibles à déterminer, et situé à 4 kilomètres des Mines d'Ouasta Mesloula.

Doux ans sont passés depuis que l'épargne est venue apporter son concours à la mise en exploitation de ces gisements ; mais il ne semble pas qu'à ce jour, des progrès bien marqués aient été réalisés dans cette voie. À part la construction d'un câble à Tadergount, destiné au transport du minerai jusqu'aux voies de communications proches, aucune installation importante ne semble avoir été effectuée et les 10 millions encaissés en 1926 ont, jusqu'ici, surtout permis à la société de présenter un bilan très à l'aise, ce qui, évidemment, est bien fait pour faciliter les nouvelles opérations financières projetées.

La lecture des derniers rapports n'est d'ailleurs pas sans laisser l'impression que les gisements de minerai sont difficilement exploitables. Des difficultés de traitement du métal, de transport, de main-d'œuvre, ont surgi. Tout cela a entraîné des retards, si bien qu'on ne saurait envisager la mise en train de l'exploitation, que pour la fin de l'année courante, et encore d'une manière très rudimentaire et dans le but de constituer quelques stocks. Il ne peut donc être question avant plusieurs années d'exploitation rémunératrice.

Fort heureusement, les phosphates du gisement de Tocqueville, qui avaient, quelques années auparavant, été qualifiés de « produits de misère », ont repris dans l'intervalle une valeur inattendue, et sont maintenant, paraît-il, demandés avec fureur par la métallurgie.

Et, de fait, cette exploitation a permis à la société d'annoncer pour 1926 un bénéfice de 1.099.000 francs, contre une trentaine de mille francs en 1925. Cet accroissement des bénéfices, qui est d'ailleurs exceptionnel, les résultats de 1927 s'annonçant déjà comme inférieurs, s'est cependant présenté comme tout à fait opportun et a grandement facilité la réalisation de la nouvelle émission qui a eu lieu cette année.

Dans l'exposé des motifs de l'augmentation de capital — et cela est bien fait pour surprendre — il n'est plus qu'accidentellement question des gisements de minerai, les sommes versées devant être employées surtout à augmenter la puissance de production des gisements de phosphate, en raison de la demande croissante. Le phosphate est à nouveau devenu le produit du jour — c'est la Compagnie M'Zaïta qui le dit — et la justification de tous les espoirs. Quoi qu'il en soit, rappelons que cette récente opération consistait en la création de 30.000 actions ordinaires et de 10.000 actions de second rang à vote plural, ce qui portait le capital à 28.000.000 de francs. Comme ces titres étaient offerts à un prix très élevé (430 francs pour les ordinaires et 530 francs pour les second rang), chaque souscripteur de 5 actions recevait en compensation une part bénéficiaire ayant droit à 20 % des bénéfices nets et à des droits correspondants en vue des prochaines augmentations de capital. Ces avantages furent d'ailleurs très appréciés et provoquèrent une hausse vertigineuse des actions qui, depuis, se sont momentanément calmées en attendant une nouvelle occasion de bondir.

Cette occasion ne manquera pas de se présenter : le conseil est, en effet, encore autorisé à augmenter le capital jusqu'à concurrence de 50 millions. La voie est donc libre et tout fait prévoir que le groupe [Rivaud] qui dirige le marché de la valeur depuis quelque temps, n'est pas prêt de le laisser à la dérive. Cet habile pilotage confère, au moins momentanément, aux actions de la Compagnie M'Zaïta, un certain intérêt spéculatif qui, du reste, ne saurait retenir l'attention que des seuls spéculateurs ne redoutant pas les risques. Mais il ne peut être question de les considérer comme des valeurs de portefeuille.



---

AUTOUR DE LA M'ZAÏTA  
(*Le Journal des finances*, 10 août 1928)

Chaque fois que M. Hoffmann quitte ces Messieurs de Rivaud la figure épanouie, on peut acheter la M'Zaïta. Le marché de primes de cette valeur devient fiévreux. M. Hoffmann place quelque dont 20 et dont 40 [sic] et attend. Nous croyons que, cette fois, il attendra jusqu'au début d'octobre, époque à laquelle échoit le Call of more qu'il a pu arracher au cours de 530 francs.

---

[CAP SUR LE CHILI]  
(*Le Journal des finances*, 7 décembre 1928)

La Minière de M'Zaïta poursuit sa marche en avant de 659 à 689. Cette société se proposerait d'absorber une importante entreprise minière que d'aucuns prétendent être au Chili et, dans ce but, augmenterait d'environ 25 millions son capital. Les actions nouvelles seraient en partie souscrites par les propriétaires de l'entreprise absorbée et le surplus serait réservé aux actionnaires de M'Zaïta.

L'émission se ferait à 550 francs avec attribution d'une part de fondateur par 100 actions souscrites, ce qui impliquerait l'élévation de 8 à 10.000 actions du nombre des parts de fondateur.

---

M'Zaïta  
(*Le Journal des finances*, 28 décembre 1928)

Faute de quorum, l'assemblée extraordinaire convoquée pour le 20 décembre en vue de statuer sur une proposition d'augmentation du capital social, a été reportée au 30 janvier prochain.

---

1929

La Financière des caoutchoucs (Rivaud+Hallet) achète 41.986 actions et 200 parts M'Zaïta.

---

Compagnie minière du M'Zaïta  
(*Le Temps*, 14 janvier 1929)

Cette société a été créée en 1910, au capital de 5 millions de francs, sous la dénomination de Phosphates de M'Zaïta. Elle avait alors pour unique objet l'exploitation du gisement de phosphate de ce nom, situé dans le douar Zébir, commune mixte de Maudid (département de Constantine, Algérie). Les exploitations de la compagnie sont reliées au chemin de fer de l'Est algérien par un embranchement de 13 kilomètres.

La richesse du gisement, d'une étendue de 2.000 hectares, est estimée entre 30 et 40 millions de tonnes. Le phosphate extrait, qui titre plus de 60 %, présente l'avantage d'absorber moins d'acide sulfurique que les autres pour sa transformation en superphosphate, mais sa dureté lui vaut d'être peu apprécié par les usines de transformation, qui préfèrent des phosphates plus friables ; d'autre part, les prix de vente sont peu rémunérateurs. Cependant, depuis quelques années, la société a trouvé auprès de l'industrie métallurgique des débouchés assez importants. Cette industrie utilise en effet le phosphate extrait du gisement de M'Zaïta, dit « phosphate métallurgique », pour accroître la teneur en phosphore de ses scories de déphosphoration.

Mais du côté de l'extraction, la société rencontre d'assez sérieux obstacles : la dureté de ce phosphate l'oblige, en effet, à recourir à l'emploi d'explosifs et au concassage, l'augmentation de la production, qui est actuellement de 150.000 tonnes environ par an, ne peut donc être très rapide.

Aussi l'avenir de la société apparaîtrait fort limité si le conseil n'avait, en 1921, mis à l'étude l'exploitation de mines de fer, de cuivre et d'autres métaux dans la région avoisinante et retenu finalement celle de Tadergount et celle de Mesloulou.

Le rapport du conseil présenté à l'assemblée du 29 juin dernier signalait que l'exploitation du minerai de fer à Tadergount était commencée dans de bonnes conditions. Le gisement d'hématite non phosphoreuse et d'excellente composition mécanique se révèle en effet de plus en plus important : plus de 1 million de tonnes sont actuellement reconnues.

La transport des minerais de Tadergount à l'embarcadère des Falaises est assuré par une société qui a été constituée à cet effet, la Société des Transports, de l'Oued Agroun, au capital de 5.500.000 fr. et dont la Minière de M'Zaïta a souscrit 1.260.000 francs.

En ce qui concerne le gisement de Mesloulou, qui contient des minerais mixtes de plomb et de zinc, la demande de permis d'exploitation, ajoutait le rapport, suit son cours et le conseil espère l'obtenir incessamment. La société entreprendra alors immédiatement l'exploitation et le traitement du gîte en carrières. Le tonnage actuellement reconnu est d'environ 6.000 tonnes de plomb renfermant 6.000 kilos d'argent. Le tonnage total n'est pas encore entièrement chiffré, mais le conseil estime que le tonnage de plomb-métal à reconnaître sera au moins égal à celui qui est actuellement démontré.

Le rapport du conseil signalait en outre que la société avait entrepris en 1927 des travaux de recherches sur un ensemble de permis lui appartenant et couvrant une superficie de 6.000 hectares environ, où il a été reconnu l'existence d'un important district minier comportant deux systèmes de filons cuivreux à peu près orthogonaux et disposés à proximité de la ligne de chemins de fer Ceflet-Maharisja sur la croupe du Djebel-Aguenane, de la cote 800 à la cote 1.600. En direction nord-ouest sud-est, trois filons sont à présent reconnus et il est possible que l'on en retrouve d'autres. Toutefois, les travaux ne sont pas encore assez avancés pour que l'on puisse annoncer un tonnage, mais le conseil attachait à cette affaire une grande importance et il espérait pouvoir faire ultérieurement à ce sujet des déclarations intéressantes.

Ainsi donc, le champ d'action de la société s'est sensiblement élargi et c'est sur l'exploitation minière que le conseil, sans abandonner l'exploitation du gisement de phosphate, fonde les plus grands espoirs.

C'est pourquoi la raison sociale a été modifiée dernièrement, la dénomination de la société étant désormais Compagnie minière du M'Zaïta.

Au point de vue financier, la société n'a pas eu, pour des raisons diverses, des jours heureux, il s'en faut. [...]

---

M'ZAÏTA  
(*Le Journal des finances*, 15 février 1929)

En juin 1928, les actions M'Zaïta se traitaient aux environs de 500 francs et nous écrivions que l'habile pilotage de leur marché leur conférait « un certain attrait spéculatif qui ne saurait retenir l'attention que des seuls spéculateurs ne redoutant pas les risques ».

Les actions M'Zaïta cotent actuellement 780 francs ; les spéculateurs ont eu raison. Est-ce à dire que le titre vaut mieux pour le portefeuille qu'on ne pouvait le supposer il y a quelques mois ? Il n'est pas permis, plus aujourd'hui qu'hier, de l'affirmer.

Il n'est pas question de refaire l'histoire de la Compagnie minière de M'Zaïta, affaire de phosphates assez modeste à son origine, qui n'avait, dans cette voie, que des perspectives médiocres, mais qui a, depuis, complètement modifié son orientation en s'intéressant à l'exploitation de gisements très divers.

C'est vers 1926 qu'a commencé cette évolution. À cette époque, la M'Zaïta a acheté les mines de Tagerdout, où elle pensait trouver du cuivre, mais desquelles elle a dû se résigner, au bout de quelques mois, à n'extraire que du minerai de fer ; à peu près en même temps, elle s'est assurée les concessions de Mesloul, renfermant du plomb argentifère, du zinc aussi aux derniers renseignements, et surtout encore, à l'heure actuelle, beaucoup d'espérance.

Tout cela n'ayant produit jusqu'ici qu'assez peu de choses, sauf plusieurs augmentations du capital, qui est actuellement de 28 millions, en 230.000 actions ordinaires de 100 francs et 10.000 actions de 500 francs à vote plural, auxquelles s'ajoutent 8.000 parts de fondateur, le conseil s'est rallié à un programme de vaste envergure.

Il faut convenir, du reste, que, pour sa réalisation, il a recherché, accepté ou subi des concours de première grandeur : l'Anglo South-American Bank, d'une part, la Metallgesellschaft, de Francfort-sur-le-Mein, de l'autre.

Ce programme comprend : 1° la mise en valeur de divers gisements de cuivre et de zinc situés au Maroc. Les travaux, qui se poursuivent sur ces gisements, ne sont encore, naturellement, que de recherches, ce qui permet de donner force détails à leur sujet ;

2° l'achat de la Compania las Minas y Fundicion de Onagres\*, affaire chilienne de cuivre, située dans la vallée de Catemou (le Catemou que de souvenirs !), étudiée par la Metallgesellschaft, qui lui reconnut toutes sortes de qualités, mais préféra cependant la laisser acheter par M'Zaïta, se contentant pour ses bons offices, comme on le verra plus loin, d'une certaine quantité d'actions de cette dernière ; 3° l'absorption des charbonnages roumains de Surduc. Ceux-ci doivent produire, en 1929, de 45.000 à 50.000 tonnes d'un charbon qui n'est peut-être que du lignite, puisque M. I. Dinu, directeur à la Direction générale des Mines de Roumanie, affirme que la houille se rencontre seulement dans le Banat et la région de Brasov, alors que les gisements de Surduc sont situés dans le nord-ouest de la Transylvanie roumaine.

Pour mener à bien ces recherches, achat, absorption, la Société de M'Zaïta a évidemment besoin d'argent. Les actionnaires, réunis le 30 janvier en assemblée extraordinaire, ont donc autorisé le conseil à élever le capital, présentement de 28 millions, jusqu'à 100 millions.

Il n'utilisera immédiatement cette autorisation qu'à concurrence de 24 millions.

Sur les 240.000 actions nouvelles ainsi créées, 100.000 sont réservées en souscription au pair de 100 francs à l'Anglo South-American Bank ; 20.000, au prix de 600 francs, soit avec une prime de 400 francs — à la Metallgesellschaft ; 40.000 offertes en souscription aux actionnaires actuels au prix de 575 francs, soit avec une prime de 475 francs.

Enfin, il est créé 2.000 parts de fondateur nouvelles, dont 1.000 remises à l'Anglo South-American Bank et 400 aux porteurs d'actions anciennes, à raison de 1 pour 100 actions souscrites ou de 1/6 de part par 20 actions souscrites.

L'Anglo South-American Bank a le droit de souscrire 160.000 actions au pair, parce que c'est elle qui a apporté l'option d'achat des mines de Chagres ; les 20.000 actions, accordées au prix de 500 francs à la Metallgesellschaft rémunèrent sa bonne collaboration. Mais qu'on le note bien, le prix d'achat des Mines de Chagres n'est pas compris dans tout cela. Ce prix, du reste, n'est pas indiqué ; omission regrettable.

L'émission des actions nouvelles doit produire — l'Anglo South-American Bank et la Metallgesellschaft ayant payé — 49 millions. Il devrait sans doute y avoir là de quoi « lever » l'option sur les Mines de Chagres, mais il est improbable que cela soit suffisant pour les équiper — ce qui exigera, c'est le rapport lui-même qui fournit cette estimation, de 22 à 25 millions — pour continuer les recherches au Maroc et organiser éventuellement une exploitation, enfin, faire quelque chose de Surduc.

Il est vraisemblable, dès lors, que le Conseil de M'Zaïta ne pourra pas attendre très longtemps avant d'utiliser le droit dont il dispose encore d'élever le fonds social jusqu'à 100 millions. Le moins qu'il puisse attendre, paraît être, cependant, que l'Anglo South-American Bank ait écoulé tout ou partie des titres qui lui sont attribués à si bon prix. Ce que l'on comprend moins, c'est que la Metallgesellschaft ait consenti à payer les siens si chers. Aurait-elle reçu, au point de vue purement commercial, des avantages qui n'auraient point été indiqués.

---

#### Naltagua

(*Le Journal des finances*, 15 février 1929)

Naltagua est un peu délaissée pour le moment à 128 ; la Société dément de nouveau et de façon catégorique le bruit périodiquement mis en avant de toute fusion ou absorption par la Société minière du M'Zaïta.

---

#### DÉMENTI

(*Le Journal des chemins de fer*, 20 février 1929)

La M'Zaïta est ferme à 793. La Société procède à une augmentation de capital suivant des modalités assez curieuses. Par ailleurs, la fusion avec Naltagua, dont on avait fait courir le bruit avec insistance, est démentie.

---

#### COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA

(*Le Journal des finances*, 22 février 1929)

Création de 220.000 actions, ordinaires nouvelles, de 100 fr., coupon n° 5 attaché, émises à 875 [?] francs, sur lesquelles 180.000 sont offertes en souscription, partie à l'Anglo South-American Bank, partie à la Metallgesellschaft et ses 40.000 de surplus réservées aux anciens actionnaires et. aux porteurs de parts à raison de :

1 action ordinaire nouvelle pour 8 actions anciennes (ordinaires ou de 2<sup>e</sup> rang) ou 2 actions ordinaires nouvelles pour 15 actions anciennes (ordinaires ou de 2<sup>e</sup> rang) : 1 action ordinaire nouvelle pour 1 part.

---

LE TUYAU DE LA M'ZAÏTA  
(*Le Journal des finances*, 8 mars 1929)

La Metallgesellschaft [MG, Francfort] ramasse, dit-on, les actions M'Zaïta depuis quelque temps déjà.

Il ne faut pas perdre de vue que l'Allemagne est le principal acheteur des phosphates de cette société. On nous signale que des calls of more ont été recherchés à la fin du mois dernier par des banquiers étrangers. Ce titre est actuellement un des tuyaux de la Coulisse.

Le « tuyau » crèvera-t-il ?

---

ASSOCIATION AMICALE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS  
(*Les Nouvelles (Alger)*, 14 mars 1929)

.....  
La présidence a été confiée, à l'unanimité, à M. Mazkanez, chevalier de la Légion d'honneur, chef de la comptabilité à la Cie minière du M'Zaïta, tout désigné pour développer encore l'organisation de l'Association des comptables professionnels d'Alger et l'aider vers les buts qu'elle se propose.

.....  

---

MINIÈRE DU M'ZAÏTA  
(*Le Journal des débats*, 4 avril 1929)

L'assemblée extraordinaire du 29 mars a régularisé l'augmentation de capital de 28 à 52 MF.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DE M'ZAÏTA  
(*Le Temps*, 8 avril 1929)

L'assemblée extraordinaire du 29 mars a approuvé le rapport du commissaire aux avantages concernant les droits de souscription réservés, dans la dernière augmentation de capital :

1° À l'Anglo South American Bank (160.000 actions nouvelles à 500 francs et attribution de 1.600 parts) en rémunération de l'option sur les 600.000 actions Chagres ; 2° à la Metalgesellschaft (20.000 actions nouvelles à 500 francs) en contrepartie du concours apporté et de sa collaboration pour l'exploitation future des gisements Chagres. L'assemblée a approuvé définitivement les apports faits par les Charbonnages de Surduc. Elle a, en outre, vérifié l'augmentation de capital en numéraire. Le capital se trouve ainsi, tant par voie d'apports que par voie de souscription, porté à 52 millions.

---

Demandes de permis d'exploitation au Maroc

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1929)

Des enquêtes sont ouvertes en vue des demandes de permis d'exploitation de :  
La Cie minière du M'Zaïta, région d'Oujda,

---

Cie minière du M'Zaïta  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1929)

Cette société, qui, à l'origine, ne s'occupait que des phosphates de M'Zaïta, a étendu peu à peu son activité au minerai de fer et de cuivre de Tadergount (près Bougie), au minerai de plomb de Mesloula-Sud (près Clairefontaine), aux recherches de minerai au Maroc, au minerai de cuivre au Chili (Catemou) et aux mines de charbon en Roumanie (Surduc).

Le bénéfice net de 1.997.816 fr. pour 1928 provient uniquement de la vente de 110.440 tonnes de phosphate et de 30.000 t. de minerai de fer.

---

Permis de recherches et d'exploitation au Maroc  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> août 1929)

La Compagnie minière du M'Zaïta à Mahiridja, le 20 décembre 1929 : p. e. n° 32 compris dans le p. r. (permis de recherches) n° K. et p. et. n° 33 dans le p. r. n° 3.065.

---

Compagnie minière du M'Zaïta  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> novembre 1929)

Le siège social a été transféré 13, rue N.-D.-des-Victoires [siège de la Banque Rivaud].

---

AU MAROC  
Institution de permis d'exploitation  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> décembre 1929)

Des dahirs du 11 novembre ont institué 20 permis d'exploitation de mines, dont ... 2 pour la Compagnie du M'Zaïta.

Tous ces permis sont institués en vertu de l'ancien règlement minier et non du nouveau qui ne prévoit que des concessions.

---

Congrès de l'industrie minérale dans l'Afrique du Nord  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> avril 1930, p. 267)  
[pas de html]

.....  
Le mardi 18 mars, nous repartons dès 8 h. du matin p. Tocqueville où nous attendent MM. Garnier et Hernandez, directeur de la Cie minière du M'Zaïta. Visite de l'atelier de

préparation des phosphates métallurgiques. Déjeuner où une *certaine* dinde nous laissa de biens bons souvenirs. Re-toasts chaleureux.

Mais il faut visiter la mine située à 1.450 m. d'altitude. Personne n'y manque : il est vrai que des camions nous conduisent à pied d'œuvre par des rampes impressionnantes. Nous pénétrons dans les galeries, inspectons les chantiers de ce curieux gisement et un teuf-teuf nous ramène au point de départ dans des wagonnets à minerais.

Après avoir dévalé les pentes du M'Zaïta, nous retrouvons nos autos à Tocqueville.

.....

---

Compagnie minière du M'Zaïta  
(*Le Temps*, 12 juin 1930)  
(*L'Africain*, 20 juin 1930)

L'exercice 1929 se solde par un bénéfice net de 6.111.660 francs alors que 1928 n'avait laissé qu'un solde bénéficiaire de 46.548 francs. Le solde disponible ressort à 6.855.689 francs.

Le conseil proposera à la prochaine assemblée d'amortir les frais d'augmentation de capital s'élevant à 3.221.804 francs et de reporter à nouveau 2.745.365 francs après dotation de la réserve légale.

---

[10.000 parts Minière du M'Zaïta introduites au marché en banque]  
(*Le Journal des finances*, 27 juin 1930)

10.000 parts Minière du M'Zaïta viennent d'être introduites cette semaine au marché en banque, où elles se négocient vers 2.800. Ces titres ont été créés, à concurrence de 8.000, lors de l'augmentation de capital de 20 à 28 millions effectuée en 1928 (1 part pour 5 actions souscrites) et à concurrence de 2.000 lors de l'augmentation de capital de 28 à 52 millions, réalisée en 1929, ces 2.000 parts ayant été attribuées à raison de 1.600 à l'Anglo South-American Bank et à raison de 400 aux souscripteurs d'actions nouvelles (1 part pour 100 actions souscrites). Ces titres ont droit à 20 % des superbénéfices.

---

MINIÈRE DU M'ZAITA  
(*Le Journal des débats*, 22 juillet 1930)

Les comptes de l'exercice 1929, se soldant par un bénéfice net de 6.111.661 fr. 09, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire, tenue le 18 juillet. Sur la proposition du conseil, il a été décidé d'affecter une somme de 3.221.803 fr. 60 à l'amortissement du montant des frais d'augmentation de capital, de prélever 14.408 fr. 87 pour dotation de la Réserve légale et de reporter le reliquat. Le report à nouveau total se trouve ainsi porté à 3.489.392 fr. 47.

---

LES ACTIONNAIRES INVISIBLES  
(*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> août 1930)

Il existe 470.000 actions ordinaires M'Zaïta et 10.000 actions de second rang. À la dernière assemblée, 34.172 actions ordinaires et 2.024 actions de second rang formant un capital de 4.429.200 fr. étaient représentées, soit environ 7 % du capital de 52 millions.

Les scrutateurs, qui sont de droit les deux plus forts actionnaires présents, étaient, respectivement détenteurs de 479 et 320 actions.

Que faisaient donc les 93 % du capital non représentés à l'assemblée ? Le groupe de Rivaud est-il devenu à ce point modeste qu'il veuille demeurer dans l'ombre ? — nous allions dire dans la coulisse. La Banque Hollando-Américaine qui a souscrit au pair 160.000 actions nouvelles de la dernière augmentation de capital aurait-elle négligé d'envoyer un fondé de pouvoir la représenter à l'assemblée ? Et les 20.000 actions remises en apport des Charbonnages de Surduc ? Les 20.000 actions souscrites par la Metallgesellschaft à 500 francs ?

Tout cela était évanoui ; c'est un actionnaire qui détenait 479 actions, — un capital de 112.800 francs — qui prit figure de « plus gros porteur ».

Le menu fretin représenté était de tout repos ; les résolutions proposées par le conseil furent votées à l'unanimité.

#### UNE PROPOSITION CANDIDE

Mais, aussitôt après le vote, le premier scrutateur — celui aux 479 actions — prit la parole et exposa en trois points :

1° Que le rapport du conseil d'administration montre des perspectives d'avenir « presque immédiates, très belles » ;

2° Que, nonobstant, les actions sont tombées de 850 à quelque 250 francs ;

3° Que ce phénomène, inexplicable en apparence, trouverait peut-être son explication dans des manœuvres de Bourse, et, notamment, « dans la rivalité entre deux groupes », rivalité dont ne peuvent que pâtir les petits actionnaires.

Avec une candeur volontaire et nuancée, le scrutateur suggéra que la Coulisse n'était pas un « havre de sécurité » pour la M'Zaïta, parce que les coulissiers « devraient être uniquement des intermédiaires, alors qu'en fait, ce sont, dans une notable proportion, des banquiers émetteurs ; ils trouvent un profit plus rapide et plus rémunérateur dans ces mouvements spéculatifs qui sont précisément ce que nous (les petits actionnaires) pouvons « redouter de pis ». En conséquence, il exprima le vœu de principe — il savait bien qu'il parlait pour le principe — que le conseil fasse d'urgence le nécessaire pour faire passer la M'Zaïta au Parquet.

#### CHARITÉ BIEN ORDONNÉE...

Le président était fort ennuyé, il se débattait mal. Mais tout s'arrangea finalement, la majorité des actionnaires présents ne se ralliant pas à la motion présentée. Le second scrutateur déchaîna les rires en avouant qu'il lui était impossible de voter la motion présentée par son collègue « parce qu'il appartenait lui-même à une maison de Coulisse ».

Ce n'était évidemment pas une parole héroïque, mais elle attestait au moins que la solidarité entre coulissiers n'est pas toujours un vain mot.

---

Dans les sociétés  
MINIERE DU M'ZAITA  
(*L'Africain*, 8 août 1930)



Réunis en assemblée ordinaire, les actionnaires viennent d'approuver les comptes de l'exercice 1929, accusant un bénéfice net de 611.661 francs [*sic* : 6.111.661 ci-dessous].

Après dotation de la réserve légale, il est attribué 3.221.803 fr. aux amortissements et le solde est reporté à nouveau.

L'ensemble du report atteint 3.489.392 francs.

Le rapport indique que les divers gisements de la compagnie peuvent donner du cuivre, du fer, du plomb, du phosphate et du charbon.

---

COMPAGNIE MINIERE DU M'ZAÏTA  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1930, p. 642)

D'après le rapport présenté à l'assemblée du 18 juillet, cette société a fait un gros effort au Chili p. la mise en valeur d'un important gisement de cuivre, dont le minerai est flotté (?), puis passe à l'atelier de fusion et de conversion de Chagres. En outre, elle exploite du minerai de fer à Tadergount et du phosphate à Tocqueville, ainsi que du charbon en Roumanie. Les bénéfices de l'ex. 1929 se st élevés à 6.111.661 francs

---

COMPAGNIE MINIERE DU M'ZAÏTA  
(*L'Africain*, 29 août 1930)

L'exercice 1929 se solde par un bénéfice net de 6.111.661 francs. Il a été affecté 3.221.803 francs à l'amortissement des frais d'augmentation de capital, 144.498 francs à la réserve légale et le solde a été reporté à nouveau.

---

INGÉNIEURS  
NOMINATIONS  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> septembre 1930, p. 724)

Blanc (Saint-Étienne, 1891), dir. expl. Tadergount (Cie du M'Zaïta).

---

(*Les Annales coloniales*, 6 septembre 1930)

Les Rivaud ont vendu la M'Zaïta, passée par leurs soins en quelques mois de 820 à 182 fr. ; M. Victor Lyon l'achète à présent.

---

MINIÈRE DE M'ZAITA  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 novembre 1930)

Réunis en assemblée ordinaire le 18 juillet, les actionnaires de la Compagnie minière du M'Zaïta ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier et qui font apparaître un bénéfice net de 6.111.661 contre 46.518 fr. précédemment.

Les deux derniers comptes de profits et pertes se juxtaposent ainsi :

	1928	1929
CHARGES		
Frais généraux	308.981 38	442.238 57
Amortissement	1.651.268 50	—
Provision fiscales	300.004 00	—
	<u>2.360.249 88</u>	<u>442.238 57</u>
PRODUITS		
Bénéfice de l'exercice	2.306.793 28	6.553.899 66
Rappel des charges	2.660.249 88	442.238 57
Bénéfice net	<u>46.548 40</u>	<u>6.111.661 09</u>

L'assemblée a décidé de porter en amortissement des frais d'augmentation de capital et d'assemblées générales de 1927 et 1929 une somme de 3.221.803 francs 60, de verser 5 % à la réserve légale, soit 141 492 fr. 37, et de reporter à nouveau le solde bénéficiaire de l'exercice, soit 2.745.364 fr. 62.

Le rapport du conseil signale que l'ingénieur, spécialiste des mines métalliques, a rapporté de son inspection au Chili une documentation confirmant que la Société possède dans ce pays une belle affaire de cuivre.

Les diverses propriétés acquises par M'Zaita sont situées dans le bassin de l'Aconcagua, entre le 32<sup>e</sup> et le 38<sup>e</sup> parallèle Sud, à des altitudes comprises entre 400 et 1.600 mètres — région verdoyante, bien cultivée, offrant de nombreuses ressources, bien desservie par des voies ferrées et un bon système routier.

Les propriétés de la Compagnie minière du M'Zaita sont réparties en trois lieux différents, nullement séparés les uns des autres :

1° Vallée de Catemou, où se trouvent :

divers gisements miniers, de part et d'autre de la vallée ;

L'atelier de fusion et de conversion de Chagres ;

L'administration centrale au lieu-dit « Nilhuc » ;

Une importante propriété foncière.

2° Vallée de el Cobre, où se trouve le groupe minier dit « Malon ».

3° Le groupe minier de Caracoles au sud de la gare de Curiman.

Pendant l'année 1929, la Société a principalement travaillé dans les concessions de Catemou et de Caracoles, continuant ainsi l'exploitation telle qu'elle se faisait antérieurement. Elle a produit 3.138 tonnes de cuivre blister à 99 % de cuivre, compris les minerais et concentrés achetés, qui représentent environ le 1/3 de ce tonnage produit. Ces gisements secondaires continueront à apporter leur appoint au gisement principal qui est constitué par le groupe de Malon. C'est en vue de l'exploitation de ce groupe de Melon que la Société a pris cette affaire chilienne, et il a d'abord été nécessaire de procéder aux installations appropriées à son exploitation rationnelle. Il fallait, en dehors des travaux préparatoires et du matériel nécessaires à l'exploitation du minerai, assurer le transport aérien dudit minerai et monter les usines pour sa flottation, enfin compléter la fonderie de Chagres pour y fondre la totalité de la production.

Le phosphate de la région de Tocqueville est toujours très recherché pour les emplois spéciaux. La société peut produire plus de 100.000 tonnes annuelles, mais la crise industrielle n'a pas permis de livrer plus de 103.761 tonnes.

La société rappelle que tous ses intérêts charbonniers se trouvent en Roumanie.

D'une part, l'absorption par la société de la Société anonyme des Charbonnages de Surduc l'a rendue propriétaire de tout l'actif minier et industriel que cette dernière société possédait dans la région de Surduc, en Transylvanie. D'autre part, elle a pris une participation importante dans le charbonnage de Valea Agrisului, dont les exploitations se trouvent à proximité immédiate de Surduc et a réalisé l'unité de direction des deux exploitations.

Durant l'exercice 1929, le développement industriel et commercial des Charbonnages de Surduc s'est poursuivi conformément aux prévisions : L'extraction a atteint 46.687 tonnes contre 37.063 tonnes en 1928.

Les livraisons et la consommation ont atteint 45.885 tonnes contre 36.719 tonnes en 1928.

Les recettes ont atteint 30.188.581 lei contre 24.902.147 lei 1928.

La société a poursuivi durant l'exercice le développement de ses travaux et de ses installations ainsi que le perfectionnement de son outillage.

Les Charbonnages de Valea Agrisului ont obtenu pour le même exercice, les résultats suivants :

Extraction : 51.102 tonnes.

Livraisons et consommation : 51.495 tonnes.

Recette : 41.259.340 lei.

Les résultats obtenus durant l'exercice 1929 par les affaires roumaines peuvent être considérés comme satisfaisants, et la Société espère que la crise qui, malheureusement, sévit en Roumanie, sévit en Roumanie comme ailleurs, ne viendra pas compromettre le fruit de ces efforts.

Le conseil ayant adopté cette année-ci une nouvelle présentation de son bilan, il n'est pas possible de le comparer à celui de 1928.

ACTIF	
Siège social et B. C. A.	447.182 15
Mines de phosphates	15.358.226 91
Mines de fer	10.682.550 43
Mines de plomb	5.171.596 62
Mines de cuivre	68.290.782 45
Mines de charbon	4.244.953 58
Frais d'augmentation de capital	3.221.803 80
Participations industrielles	8.429.634 40
Comptes de dépôts divers	25.779 90
Bureau central d'Alger	7.996 70
Mines de phosphates	4.717.638 65
Mines de fer	2.409 722 75
Mines de plomb	639.677 11
Mines de cuivre	9.124.418 90
Mines de charbon	836.377 56
Espèces en caisse, siège social	6.157.342 05
Mines de phosphates	50.074 65

Mines de fer	139.445 90
Mines de plomb	25.250 10
Mines de cuivre	1.133.548 45
Débiteurs divers au siège	5.582 080 70
Débiteurs divers : phosphates	1.970 054 33
Débiteurs divers : Plomb	138.569 85
Débiteurs divers : cuivre	1.573.043 85
Débiteurs divers : charbon	2.069.970 61
Impôts à récupérer	1.952.180 60
	<u>155.924.950 87</u>
PASSIF	
Capital social	52.000 000 00
Réserve légale	210 797 88
Primes augmentation de capital	37.200 000 00
Provision redevances fiscales	300.000 00
Provision impôts en litige	3.796.273 02
Amortissements mines de phosphates	37.190.273 02
Amortissements mines de cuivre	37.190.497 50
Amortissements mines de charbon	3.984.808 75
Créditeurs divers siège social	6.111.412 74
Créditeurs divers : Phosphates	1.590.809 19
Créditeurs divers : Fer	322.604 20
Créditeurs divers : Plomb	84.780 50
Créditeurs divers : Cuivre	4.884.740 40
Créditeurs divers : Charbon	1.347.094 75
Pertes et profits (1920 à 1928 inclus)	744.027 85
Pertes et profits (exercice 1929)	6.111.661 87
	<u>155.924.950 87</u>

On constate que la trésorerie est bien équilibrée mais les réserves et provisions sont encore assez faibles.

D'ailleurs on ne peut comparer sur plusieurs années les résultats financiers de cette société car son orientation nouvelle est trop récente et n'a pu encore fournir des bases stables d'appréciation.

L'actuelle Compagnie de M'Zaïta n'a plus rien de commun avec l'ancienne et petite affaire phosphatière. Elle est devenue un important trust minier aux entreprises variées, dont les unes sont déjà en période de rendement et dont les autres, encore en préparation, présentent des perspectives intéressantes.

Financière des caoutchoucs  
(*Les Annales coloniales*, 1<sup>er</sup> décembre 1930)

Cette affaire est l'une des plus atteintes du groupe Rivaud. Elle a mis en portefeuille, en 1929, 41.986 actions et 200 parts M'Zaïta. Cet achat s'explique mal à une époque où les destinées de la M'Zaïta semblaient déjà précaires. Il laisse à la Financière des Caoutchoucs une perte de l'ordre de 20 millions. [...]

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAITA  
(*L'Africain*, 5 décembre 1930)

Nous apprenons que si les prix du cuivre sont maintenus au-dessus de 12 cents, l'exploitation de la M'Zaita au Chili ne sera pas arrêtée, comme le conseil en avait, l'intention, à la fin du mois. Le prix de revient s'établissant, en effet, d'après les renseignements qui nous sont fournis, au-dessous de 10 cents, la mine sera en mesure de travailler avec profit. Ajoutons que même en cas de nouvelle baisse du cuivre, les travaux d'exploitation, qui ont donné jusqu'ici de bons résultats, seront poursuivis.

---

Compagnie minière de M'Zaïta  
(*Les Annales coloniales*, 5 janvier 1931)

Le conseil va proposer la suppression des actions de second rang moyennant un échange contre des actions ordinaires nouvelles.

---

M'ZAITA  
(*Le Journal des débats*, 3 juillet 1931)

Réunis le 1<sup>er</sup> juillet en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1930, accusant, après 450.264 fr. d'amortissements, une perte de 4.063.604 francs.

Une assemblée extraordinaire, tenue le même jour, a autorisé le conseil à émettre un emprunt de 30 millions de francs en 60.000 obligations de 500 francs, portant intérêts à 5 % l'an (demi-net), jouissant d'un droit de conversion en actions ordinaires.

L'assemblée a décidé, en outre, la suppression des 10.000 actions de second rang au nominal de 500 francs pour les remplacer par 25.000 actions ordinaires du nominal de 100 francs. Le capital se trouvera ainsi ramené de 52 millions à 49.500.000 francs.

L'assemblée a approuvé, d'autre part, à titre provisoire, l'apport fait à la société par l'Union minière du Bordj R'Dir (en liquidation) de son gisement de phosphate, moyennant attribution de 5.000 actions nouvelles.

---

Minière de M'Zaïta  
(*Le Temps*, 21 septembre 1931)

1925 : diversification vers le minerai de fer.

[...] La mise en valeur d'un gisement de fer hématite, situé à Tadergount, dans le voisinage des bancs de phosphate, fut d'abord entreprise ; mais ce fut seulement en 1928 que les expéditions purent être commencées sur une échelle normale. Entre temps, M'Zaïta prenait une participation de 1.250.000 francs dans une affaire chargée du transport de ses minerais — la Société des transports de l'oued Agrioun, au capital initial de 5 millions et demi, qui a repris un chemin de fer côtier construit par la Société des mines de Beni-Ealkai.

L'attention du conseil de M'Zaïta se porta ensuite sur le gisement de Mesloula sud n° 2, situé près des mines de Ouasta et de Mesloula ; on l'a dit riche en plomb argentifère, mais son exploitation n'a pu être entreprise jusqu'à ce jour en raison de la baisse des métaux.

Ce fut au tour du Maroc d'attirer les regards des dirigeants de la société. Des recherches minières commencèrent en 1928, dans cinq parties du Maroc oriental, notamment dans la région du Ghar-Djadj, en vue d'y découvrir du cuivre. La baisse profonde de ce métal est venue détruire les espérances ; et, l'an dernier, les résultats des prospections n'ont pas confirmé les premières indications. Les bas cours du métal ont finalement incité le conseil à remettre à plus tard la continuation des recherches à travers une concession dont l'étendue est de 15.000 hectares.

Depuis deux ans, M'Zaïta a cessé d'être uniquement une entreprise minière nord-africaine. Elle a cru devoir s'aventurer en des pays lointains. En 1929, elle a pris pied au Chili, dans le bassin de l'Aconcagua, où elle a acquis trois groupes de gisements cuprifères : l'un dans la vallée du Catemou, l'autre dans la vallée de El Cobre, le troisième à Caracoles, près de Curiman. Pour obtenir une petite production de 3.138 tonnes de cuivre blister, en 1929, et de 3.466 tonnes l'an dernier, la société a dû dépenser environ 21 millions de francs. Elle a dû préparer le gîte de Melon (el Cobre), et la fonderie de Chagres au rôle d'éléments principaux de production, établir des ateliers de flottation, entreprendre des travaux considérables ; tout cela sans profit. La baisse du cuivre survenue l'an dernier, a, en effet, contraint la société de suspendre toute exploitation en octobre, et les licenciements du personnel, très onéreux au Chili, ont absorbé les bénéfices réalisés pendant les premiers mois de 1930.

Dans le même temps qu'elle s'intéressait aux gisements de cuivre du Chili, la compagnie se risquait en Roumanie où elle acquérait : successivement les Carbonnages de Surduc, dans la province de Salaj (Transylvanie), puis les Charbonnages de Valea Agrisului, situés dans le voisinage.

Cette dernière initiative n'a pas été plus heureuse que les précédentes. La production de Surduc, qui était de 46.687 tonnes en 1929, a été réduite à 30.204 tonnes l'an dernier ; celle de Valea Agrisului est tombée de 51.102 tonnes à 39.953 tonnes. Et cette dernière entreprise, dans laquelle M'Zaïta possède une participation des deux tiers, a donné lieu à de sérieux embarras d'ordre judiciaire qui, déclare le dernier rapport, « risquent de mener l'affaire de Valea à la catastrophe ».

Si l'on note que l'extraction de phosphate de M'Zaïta est tombée de 105.000 tonnes en 1929 à 67.000 tonnes l'an dernier et qu'elle est suspendue complètement depuis un an ; si l'on note encore que l'exploitation du gisement ferrifère de Tadergount est également arrêtée après n'avoir donné que 30.300 tonnes de minerai l'an dernier contre 47.250 tonnes en 1929 ; on est contraint de convenir que, de tous les côtés, M'Zaïta n'a trouvé que des déceptions.

Et celles-ci ont coûté fort cher à l'épargne française. Le capital de M'Zaïta, qui était en 1910 de 5 millions, puis de 8 millions en 1912, a dû être réduit, une première fois, à 5.400.000 francs et relevé aussitôt à 6 millions en mars 1917. La même année, il a été émis 1 million et demi de francs d'obligations 6 % remboursables en 1927, réservées aux actionnaires, et dont le produit a permis de consolider une créance particulière de même montant ; elles ont été amorties. Le capital, qui comprenait des actions

privilégiées, fut unifié, et, à cette occasion, les porteurs d'actions privilégiées ont dû abandonner leur privilège et leurs intérêts arriérés.

En 1920, le capital est porté à 10 millions ; il est doublé à 20 millions en 1926, puis élevé à 28 millions en 1928, opération qui donne lieu à la création d'actions de second rang en février 1929 ; à la suite de l'acquisition des Charbonnages de Surduc, il atteint 52 millions ; il est procédé à l'attribution de parts gratuites afin de stimuler les souscriptions.

L'année 1931 voit se produire d'autres modifications dans la structure financière. Une assemblée extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet décide l'assimilation des actions de second rang aux actions ordinaires. Les 10.000 actions de deuxième rang, qui étaient au nominal de 500 francs, sont remplacées par 25.000 actions ordinaires de 100 fr. ; il résulte de l'échange de deux actions et demie ordinaires contre une action de second rang une diminution du capital de 2.500.000 francs qui a pour effet de l'abaisser de 52 millions au montant actuel de 49.500.000 francs. Mais ce montant n'est que provisoire ; la société a conclu en effet un accord avec l'Union minière du Bordj R'Dir, actuellement en liquidation, dont le liquidateur a intenté un procès à M'Zaïta. En conformité de cet accord, M'Zaïta doit, sous réserve de l'approbation des apports Bordj R'Dir, créer 5.000 actions ordinaires portant jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1931, qui élèveront le capital de 49.500.000 francs à 50 millions.

Mais la société a besoin d'argent pour poursuivre ses travaux, bien que certaines de ses exploitations soient en sommeil. Créer de nouvelles parts bénéficiaires, il n'y faut pas songer : il en existe déjà 10.000 qui ont droit théoriquement à 20 % des superbénéfices mais qui, en fait, n'ont jamais rien touché. Émettre de nouvelles actions de numéraire, il n'y faut pas songer davantage ; les cours actuels des actions ordinaires avoisinent 50 francs et cotent ainsi bien moins que le pair. Le conseil aurait pu envisager la création d'actions de priorité, mais les médiocres résultats obtenus jusqu'ici et que montre le tableau ci-dessous auraient écarté les souscripteurs. Aussi le conseil qui s'était pourtant fait autoriser, le 30 janvier 1929, à élever le capital jusqu'à 100 millions a-t-il été contraint de recourir à un emprunt obligataire ; il vient d'être émis pour 30 millions de francs d'obligations de 500 francs portant intérêt demi-net de 5 % qui ont été réservées en principe aux porteurs des 480.000 actions de 100 francs composant le capital actuel, ainsi qu'aux porteurs de 10.000 parts.

Cet emprunt obligataire appelle l'attention, car il revêt une forme assez particulière qui, si elle est très répandue aux États-Unis, est, en revanche, à peu près inconnue en France. Il tend, en effet, à faire de M'Zaïta une société à capital variable. Il a été spécifié que les nouvelles obligations qui sont remboursables au pair en vingt ans, à compter de 1937, seront éventuellement convertibles en actions à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1931, et jusqu'à la fin de décembre 1936. Durant tout ce temps, le porteur d'obligations aura la faculté de demander la remise de quatre actions ordinaires de 100 francs, représentant ainsi 400 francs, contre une obligation au nominal de 500 francs. En fait, chaque conversion d'une obligation en quatre actions correspondra à un amortissement de 100 francs (4x25), soit, en supposant les 60.000 obligations de 500 francs converties en 240.000 actions de 100 francs, un amortissement total de 6 millions, c'est-à-dire du cinquième de l'emprunt. De la sorte, le capital serait nominalement augmenté de 24 millions (30-6), étant entendu que les 25 francs qu'il représentent l'écart entre le nominal de chaque action nouvelle (100 francs) et le quart du nominal des obligations (500 francs) sera considéré comme « prime d'émission ».

Il tombe sous le sens que la faculté donnée de convertir les obligations en actions est de nature à favoriser des initiatives boursières favorables aux porteurs d'actions anciennes : les porteurs d'obligations ne demanderont, en effet, l'échange de leurs obligations que si les cours des actions anciennes sont supérieurs à 125 francs.

Ajoutons que la faculté de conversion annuelle ne pourra être exercée si les demandes représentent moins du dixième du montant global de l'emprunt ; toutefois,

en 1936, la faculté de conversion pourra être exercée pour la totalité des demandes, étant entendu, en outre, que toute action remise portera jouissance du 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'émission, chaque obligataire conservant cependant le droit à la totalité du dividende échu le 10 janvier de l'année de cette émission.

Ces dispositions témoignent d'une incontestable habileté financière. On peut se demander toutefois si, faute d'être assurés de recevoir un dividende suffisant, les obligataires n'hésiteront pas à user de la faculté de conversion ?

Jusqu'ici, les efforts faits par la société n'ont pas été couronnés de succès, et les bénéfices acquis depuis dix ans n'ont permis que la répartition de deux dividendes

Au 31 déc.	Bénéfice ou perte	Montant distribué	Divid. par action (a)
	(En 1.000 francs)		(francs)
1920	2.033	1.044	10
1921	247	»	»
1922	26	»	»
1923	89	»	»
1924	188	»	»
1925	28	»	»
1926	1.549	793	3 96
1927	24	»	»
1928	47	»	»
1929	6.112	»	»
1930	4.064 (b)	»	»

a) Les parts n'ont jamais rien touché.

b) Perte.

Il est presque superflu de souligner l'irrégularité des résultats. La compagnie n'a gagné d'argent que pendant deux exercices exceptionnellement favorables : l'année 1926 que favorisa la baisse du franc, l'exercice 1929 que marqua une particulière activité des industries sidérurgique et chimique, les deux principaux débouchés de M'Zaïta. On doit reconnaître cependant que malgré les mécomptes subis, le conseil s'est constamment attaché à asseoir la situation financière de la société, ce que montra le dernier bilan que voici résumé :

#### BILAN (en 1.000 francs)

ACTIF	
Immobilisé	125.760
Portefeuille	3.172
Stocks et approvisionnements	14.146
Débiteurs	15.040
Disponible	2.018



Perte de 1930	4.064
	<u>164.200</u>
PASSIF	
Capital	52.000
Primes d'émission	37.200
Réserves et provisions	4.207
Amortissements	45.119
Exigible	25.674
	<u>164.200</u>

Pour un capital nominal de 52 millions, il a été exigé 37.200.000 francs de primes d'émission, montant que n'ont pas justifié les résultats obtenus. Il a été réservé en outre sur les produits annuels de l'exploitation un ensemble de 49.326.000 francs ; c'est là le seul trait vraiment favorable.

On observe que les 138.546.000 fr. représentant le *working capital*, la plus grosse partie — près de 126 millions — se retrouve dans les immobilisations. L'importance de ce dernier poste rend la société très vulnérable en temps de crise, car il a grossi au détriment du fonds de roulement qui est très réduit comme on peut s'en rendre aisément compte par l'insuffisance de l'actif disponible et des débiteurs — 17 millions au total — en face des 25.674.000 francs du passif exigible. L'émission d'obligations convertibles en actions récemment réalisée se justifiait donc beaucoup plus par le souci de reconstituer le fonds de roulement devenu inexistant à la suite de trop grosses immobilisations que par des extensions nouvelles.

M'Zaïta a constitué le principal de son actif au moment de la période des hauts prix : elle a engagé des sommes considérables dans des exploitations éparses dont la rentabilité est loin d'être démontrée par les résultats. Même si l'on admet que les cours des phosphates, des charbons, du cuivre et du plomb doivent se relever, il n'est nullement prouvé que la société pourra exploiter avec des bénéfices normaux ; des amortissements importants seront en effet nécessaires. Cela revient à dire que la réouverture de l'ère des dividendes n'est sans doute pas prochaine.

---

MINIERE DU M'ZAITA  
 (Le Journal des débats, 13 novembre 1931)  
 (L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 novembre 1931, p. 955)

Une assemblée extraordinaire réunie le 10 novembre a ratifié les décisions prises provisoirement par l'assemblée du 22 septembre. En conséquence, elle a définitivement approuvé les apports de l'Union minière du Bordj Redir contre remise à cette dernière de 5.000 actions ordinaires M'Zaïta de 100 francs. Du fait de la création de ces actions, le capital se trouve porté à 50 millions de francs.

---

INGÉNIEURS  
 NOMINATIONS  
 (L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 décembre 1931, p. 1032)

M. Garnier (ECP, 1906), dir. gén. Cie min. M'Zaïta.

---

*Annuaire industriel*, 1938 [données antérieures à 1931 où le capital a été réduit de 52 à 49,5 MF] :

M'ZAÏTA (Cie minière du), 13, r. Notre-Dame-des-Victoires, Paris, 2<sup>e</sup>. T. Louvre 17-98. Ad. t. Kabilia-Paris. Soc. an. au cap. de 52.000.000 de fr. — Exploitation d'un gisement de phosphate de chaux au Djebel M'Zaïta.

Siège : Tocqueville (Algérie), département de Constantine. — Exploitation d'un gisement de fer hématite et de cuivre à Tadergount, par Kerrata (Algérie), départ, de Constantine. — *Exploitation d'une mine de cuivre à Chagrès (Chili). Usine de flottation et de fusion. — Mine de charbon à Surduc (Roumanie).*

*Phosphates en roche. Fer hématite et cuivre (1-9411)*

---

#### PHOSPHATES DU M'ZAÏTA

*(La Cote de la Bourse et de la banque, 19 février 1932)*

D'après certaines informations, l'exploitation des phosphates aurait pu être reprise en juillet par la Compagnie minière de M'Zaïta. Elle serait d'ailleurs limitée aux tonnages de vente, soit environ 50.000 tonnes de phosphate métallurgique. Quant à la fabrication du phosphate finement moulu, pour laquelle la Société continue de chercher des débouchés hors de l'Algérie, elle s'est développée sensiblement puisque les broyages et ventes ont porté sur 3.200 tonnes au lieu de 1.100 tonnes en 1930.

---

#### Compagnie Minière de M'Zaita

*(La Cote de la Bourse et de la banque, 20 décembre 1932)*

Perte de 1931 : sur le cuivre 3.426.862 fr.; la branche phosphate a d'autre part laissé un déficit de 633.678 fr. contre 1.543.392 fr., la branche fer une perte de 369.010 fr. contre 880.633 fr., le plomb un déficit de 114.593 fr. contre rien et le charbon 419.252 fr. contre 457.248 fr. Compte tenu de la perte de change de 468.519 fr., des frais généraux et de 1.214.935 fr. de dépréciation des stocks, mais après déduction des bénéfices divers, l'exercice se solde en définitive par une perte de 7.730.315 fr. contre 4.063.606 fr. en 1930, portant le total du solde déficitaire à 11.793.922 fr.

---

*Annuaire Desfossés*, 1933, p. 962 :

Compagnie minière du M'Zaïta

Conseil : M. Dior, O. de Rivaud, M. de Rivaud, R. de Rivaud, A. Lopez Perez, S. de Dudezeele, Claude Forestier, R. Hallet.

---

#### COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1<sup>er</sup> janvier 1933, p. 4)*

Les rentrées de l'ex. 1931 ont été limitées à 11.083 fr. de produits divers. Les frais généraux, intérêts et agios ont absorbé 1.094.548 fr. La dépréciation des stocks est

chiffrée à 1.214.935 fr. ; la soc. accuse, d'autre part, une perte de change de 468.519 fr. et des pertes d'exploitation sur le phosphate, le fer, le pb, le cuivre et le charbon s'élevant, en bloc, à 4.963.396 fr. c- 2.887.274 fr. p. l'ex. 1930. L'exploitation des mines de cuivre a laissé, à elle seule, une perte de 3.426.862 fr. L'exercice écoulé fait apparaître une perte nette de 7.730.315 fr. c- une perte de 4.063.606 fr. en 1930.

---

MINIÈRE DU M'ZAÏTA  
(*Le Temps*, 3 février 1933)

L'assemblée du 2 février a approuvé les comptes de l'exercice 1931 qui se sont soldés par une perte de 7.730.345 francs contre une perte de 4.063.606 francs en 1930, et qui porte le déficit total à 11.793.922 francs.

Les ventes de phosphate, ont été de 43.790 tonnes contre 50.660 tonnes, en 1931. La production des mines de Surduc a été de 34.217 tonnes de charbon, contre 39.204 tonnes pour l'année précédente.

---

Résultats d'exercice  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juillet 1933)

Compagnie minière du M'Zaïta. — Perte de 1932 5.548.312 fr. contre 7.730.315 fr. en 1931.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA  
(*Les Annales coloniales*, 7 juillet 1934)

Sous ce titre : « Entreprise de démolition » l'Agence Fournier a publié vendredi matin l'entrefilet ci-dessous :

« Des entrepreneurs de démolition » qui ne manquent du reste pas de moyens d'investigation et qui ont pris comme champ d'expérience des valeurs du marché à terme de la Coullisse se traitant, en général, par minimum de 100 titres, après avoir, en l'espace, de trois semaines, attaqué, soudainement et successivement, la M'Zaïta, la Shansi et la Huanchaca, ont porté hier leurs efforts sur la Mexican Eagle et la Mozambique. Nous avons des raisons de croire que les « dirigeants de ces raids à la baisse » sont assez satisfaits des résultats qu'ils ont obtenus. »

---

Absorption  
DE LA  
COMPAGNIE MINIÈRE DE SIDI MADANI  
Société anonyme au capital de 400.000 francs  
ayant son siège à Paris, 13, rue Notre-Dame des Victoires,  
PAR LA COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA  
Société anonyme au capital de 50.000.000 de francs  
ayant son siège à Paris, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires.  
(*Les Archives commerciales de la France*, 11 juillet 1934)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> LEGAY, notaire à Paris, le 19 juin 1934, la COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA s'est rendu acquéreur de cent actions de cent francs chacune entièrement libérées de la COMPAGNIE MINIÈRE DE SIDI MADANI nominatives et a déclaré et fait constater qu'elle était déjà propriétaire des 3.900 autres actions de la même société.

Au moyen de cette cession, la COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA s'est trouvée propriétaire des 4.000 actions de la COMPAGNIE MINIÈRE DE SIDI MADANI

Cette dernière société a été dissoute, sans liquidation et son actif est devenu la propriété de la COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA

Le prix de la cession a été payé comptant et il a été constaté que la société dissoute n'était grevée d'aucun passif.

Une expédition de cet acte de cession, mettant fin à l'existence de la société « COMPAGNIE MINIÈRE DE SIDI MADANI » a été déposée le 10 juillet 1934 à chacun des greffes du tribunal de commerce de la Seine et de la Justice de Paix du deuxième arrondissement de Paris.

Pour extrait et mention :  
LEGAY.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA  
(*Les Annales coloniales*, 7 août 1934)

L'assemblée du 31 juillet a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre qui ont fait apparaître une perte de 2 millions 621.948 francs.

---

LES EXPÉDITIONS DE PHOSPHATES NORD-AFRICAINS  
(*Les Annales coloniales*, 9 février 1935)

Les expéditions du mois de janvier 1935 s'établissent comme suit : Office chérifien des phosphates : 93.270 tonnes ; Phosphates de Gafsa : 122.353 tonnes contre 110.012 tonnes en janvier 1934 ; Phosphates de Constantine : 12.964 tonnes ; M'Zaïta : 4.800 tonnes contre 5.100 tonnes.

---

Compagnie minière du M'Zaïta  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 août 1935)

L'assemblée ordinaire du 6 août 1935, présidée par M. Max de Rivaud, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1934, faisant ressortir une nouvelle perte de 768.967 fr. 84 contre 2.621.948 fr. 84 pour l'exercice précédent. La totalité du solde débiteur se trouve ainsi portée à 8.939.228 francs 49.

Exposant l'activité de la société, le rapport du conseil indique que l'exploitation des phosphates en Afrique du Nord a atteint 66.995 tonnes contre 37.583 en 1933. La perte subie par cette branche a été de 649.808 fr.

Quant au gisement de fer de Tadergount, les cours des minerais n'ont pas encore permis de reprendre l'exploitation.

Au Chili, l'exploitation, rouverte au mois de septembre 1933, a été poursuivie en 1934 ; la production s'est élevée à 5.960 tonnes de cuivre blister.

En ce qui concerne l'activité en Roumanie\*, malgré une extraction de 41.227 tonnes contre 36.113, les résultats des Charbonnages du Surduc se sont soldés par une perte de 310.059 francs. Le conseil prévoit l'arrêt de l'exploitation pour la fin de l'exercice en cours.

---

LES EXPÉDITIONS DE PHOSPHATES DES MINES NORD-AFRICAINES  
PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1936  
(*Le Journal des débats*, 8 juillet 1936)

Le total des expéditions de phosphates des mines nord-africaines affiliées au Comptoir des phosphates d'Algérie et de Tunisie a atteint, pendant le premier semestre de 1936, 1.696.182 tonnes contre 1.698.361 tonnes pendant la période correspondante de 1935.

Voici les chiffres concernant les différentes sociétés : M'Zaïta, 16.430 tonnes ; Phosphates de Constantine, 245.405 tonnes ; Gafsa, 555.583 tonnes ; M'Dilla, 128.474 tonnes ; Phosphates tunisiens, 87.869 tonnes ; Rebida, 30.852 tonnes ; Office chérifien des phosphates, 631.567 tonnes.

---

*Annuaire Desfossés*, 1937, p. 1059 :

Compagnie minière du M'Zaïta

Conseil : M. de Rivaud, pdt ; H. de Rivaud ; S. de Dudezeele ; R. Hallet ; E. Japhet.

Commissaires des comptes : A. Jolly et E. Aumaistre.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA  
(*Les Annales coloniales*, 16 juillet 1937)

Les comptes de l'exercice 1935 qui seront soumis à l'assemblée du 30 juillet se soldent par une perte de 424.134 francs contre 768.907 fr. en 1934. Compte tenu des déficits antérieurs, le solde débiteur total ressort au bilan pour 9.363.363 francs.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA  
(*Le Journal des débats*, 10 août 1937)

La réorganisation de la société, que le conseil proposera aux actionnaires qui sont convoqués pour le 24 août, n'est pas exactement déterminée. Ce sera précisément l'assemblée qui en fixera les modalités. Néanmoins, il est probable que le capital de 50 millions sera réduit d'environ 50 ou 75 % pour être reporté ensuite à son chiffre initial.

---

MINIÈRE DU M'ZAÏTA  
(*Les Annales coloniales*, 24 septembre 1937)

Le bénéfice d'exploitation de la mine de cuivre au 31 décembre 1936 s'élève à 6 millions 594.620 fr. contre 2.319.171 fr. Il s'y ajoute 12.523 fr. de profits divers. Déduction faite des intérêts et taxes des obligations, de la provision pour paiement des

arriérés et taxes sur obligations, des pertes sur réalisation de titres et du déficit d'exploitation des mines de phosphate et de charbon, ainsi que des frais d'entretien de la mine de fer, la perte de l'exercice ressort à 556.917 fr. contre 424.134 fr. au 31 décembre 1935. Le déficit total ressort ainsi à 9.930.280 fr. Ce solde sera reporté à nouveau.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA  
(*Le Journal des débats*, 25 septembre 1937)

Pour l'exercice 1936, le bénéfice d'exploitation de la mine de cuivre se monte à 6.594.620 fr. contre 2.319.171 francs pour l'exercice précédent. Il s'y ajoute 12.523 francs contre 15.474 francs de produits divers. Au débit du compte de profits et pertes, les intérêts et taxes des obligations (année 1936) sont de 1 million 769.732 francs la provision pour le paiement des intérêts arriérés et taxes sur obligations (années 1933, 1934 et 1935) figure pour 4.353.750 francs la perte sur réalisation de titres est de 221.969. francs, la perte d'exploitation de la mine de phosphate ressort à 317.240 fr. contre 470.451 fr., celle de la mine de charbon à 501.651 fr. contre 475.726 fr. et, enfin, les frais d'entretien de la mine de fer se montent à 9.717 francs contre 10.272 fr., soit au total 7.174.060 fr. contre 2.758.780 fr.

La perte de l'exercice s'établit donc à 566.917 francs contre une autre perte de 424.134 fr. en 1935. Avec le déficit antérieur, le total débiteur atteint 9.930.280 fr.

---

M'Zaïta  
(*Le Journal des finances*, 26 novembre 1937)

1° Réduction du capital de 50 à 25 millions de francs au moyen de l'échange de 2 actions anciennes contre 1 action nouvelle de même nominal.

2° Augmentation du capital, ainsi réduit, à 50 millions de francs, par la création de 250.000 actions nouvelles, de 100 francs émises à 108 fr., coupon n° 9 attaché, à raison de 1 action nouvelle pour 3 anciennes non échangées et 5 actions nouvelles pour 1 part entière.

L'exercice du droit sera constaté : pour les actions, par la remise du coupon 7 ; pour les parts et 1/5<sup>e</sup> de part, par la remise du coupon 3. Cotation du droit : du 23 novembre au 3 décembre 1937.

---

REMBOURSEMENTS D'OBLIGATIONS  
MINIÈRE DU M'ZAÏTA  
(*Le Journal des finances*, 17 décembre 1937)

À partir du 10/1/38, remboursement des obligations 1931, coupon n° 7 attaché au prix net de 500 francs à la Banque Rivaud frères, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 décembre 1937)

Composition du portefeuille au 31 décembre 1937

Algérie

30.200 act. Compagnie minière du M'Zaïta.

200 parts Compagnie minière du M'Zaïta.

32.841 obl. Compagnie minière du M'Zaïta.

---



C. M. Z. A. 1910

5

# COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: CINQUANTE MILLIONS DE FRANCS

Divisé en 500.000 Actions de 100 Francs chacune



**SIEGE SOCIAL A PARIS**

*Constituée par acte du 29 Septembre 1910*  
*Etude de M. Peronne, notaire à Paris*

**DROIT DE TIMBRE**  
acquitté par abonnement

**AVIS D'AUTORISATION**  
inséré au Journal Officiel  
du 17 Mars  
1938

Série "Cinq" N° 013,206

## Titre de Cinq Actions de 100 Francs au Porteur

N° 126,026 AN° 126,030

Un Administrateur : *m. Kirau* Pour un Administrateur  
et par délégation du Conseil : *papach*

5

IMPRIMERIE CHAIX, 20, RUE BERGÈRE, PARIS - 2489-3-38. (Encre Lorilleux).

MODÈLE DÉPOSÉ

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
 COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA  
 Société anonyme  
 Capital : cinquante millions de francs



divisé en 500.000 actions de 100 francs chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 17 mars 1938

Constituée par acte du 29 septembre 1910

Étude de M<sup>e</sup> Deronne, notaire à Paris

Siège social à Paris

TITRE DES CINQ ACTIONS  
DE 100 FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur : Max de Rivaud

Pour un administrateur et par délégation du conseil : ?

Imprimerie Chaix, 20, rue Bergère, Paris - 2489-3-38 Encres Lorilleux

COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA  
(*Les Annales coloniales*, 16 mai 1938)

Les actions Cie minière du M'Zaïta sur lesquelles nous avons, à maintes reprises, attiré l'attention de nos lecteurs, viennent de dépasser le cours de 90 francs avec des échanges en ferme et à primes très animés.

Cette reprise du titre, laquelle paraît d'ailleurs susceptible de s'accroître encore sensiblement, est loin d'être d'un ordre purement spéculatif, car la situation de la société s'est très sérieusement améliorée au cours de l'exercice écoulé.

La Cie minière du M'Zaïta a, en effet, connu des fortunes diverses et ses résultats ont été souvent bien décevants. Rappelons qu'une assemblée extraordinaire, tenue au début de cette année, avait voté un plan d'assainissement financier de la Compagnie par la réduction du capital de 50 à 25 millions suivie d'une réaffectation de 25 à 50 millions par la création de 250.000 actions nouvelles de 100 francs qui ont été émises à 108 francs. Cette opération avait pour but d'apurer la situation qui était loin d'être belle : le total accumulé des pertes d'exploitation des derniers exercices s'élevait, en effet, à fin 1936 à 9.930.200 francs, soit environ 20 % du capital social,

Mais, ainsi que nous le disons plus haut, la situation a changé du tout au tout, car l'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue le 26 avril dernier, a approuvé les comptes de l'exercice 1937 qui se soldent par un bénéfice net de 21.887.228 francs laissant, après amortissement du solde déficitaire reporté à fin 1936, soit 9.930.280 francs, un solde disponible de 11.956.948 fr. Le dividende a été fixé à 15 fr. 521 brut par action ancienne non échangée, soit net 5 francs par action au porteur et par part 239 fr. 138 ou net 155 fr. 69 payable à partir du 10 mai.

Le rapport du conseil signale quelles bénéfices d'exploitation réalisés pendant l'exercice 1937 sont dus notamment à l'augmentation de l'extraction et des ventes, spécialement sur le marché allemand, à l'amélioration du prix de vente moyen résultant des ventes effectives à l'étranger en devises appréciées.

Concernant les perspectives de l'exercice en cours, le président a déclaré, au cours de la discussion, que l'exercice 1937 avait bénéficié de cours du cuivre extrêmement élevés ainsi que de bénéfices de change ; il a ajouté que, malgré la forte baisse du métal, la marge bénéficiaire demeurait satisfaisante et que la situation se présentait de façon favorable.

Bref, il semble qu'au-dessous du pair, les actions Cie minière du M'Zaïta, malgré leur caractère assez spéculatif, puissent bénéficier d'une certaine reprise, surtout si, comme tout le fait prévoir, notre marché se décide enfin à sortir de sa torpeur.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA  
(*Les Annales coloniales*, 23 mai 1938)

Depuis le 10 mai, les actions M'Zaïta se négocient à terme sous la forme des actions nouvelles qui résultent du groupement de 2 actions anciennes pour une nouvelle. Ex-coupon de 9 fr. 40 net, les actions nouvelles se négocient donc maintenant aux environs de 170 francs et font l'objet de nombreuses transactions en ferme et à primes qui ne font que confirmer nos pronostics.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA  
(*Le Journal des débats*, 7 avril 1939)

Les comptes de l'exercice 1938 se soldent par un bénéfice net de 14.706.312 francs contre 21.887.228 francs l'an dernier. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible ressort à 14.056.967 fr. contre 11.956.947 fr.

Le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée de fixer le dividende à 18 fr. 425 brut par action (contre 15 fr. 521) et à 294 fr. 12 brut par part (contre 239,138).

---

Cyclone en Algérie dans la région de Tocqueville  
Plus de cinquante morts  
(*Le Journal des débats*, 26 août 1939)

Un cyclone, d'une violence inouïe, s'est abattu, hier, entre 18 et 22 heures, sur la région de Tocqueville, causant des dégâts incalculables et semant la panique.

La population indigène a été particulièrement éprouvée jusqu'à présent, on a relevé plus de cinquante cadavres le long de l'oued qui est sorti de son lit. Plusieurs automobiles ont été emportées par les eaux. Les têtes de bétail disparues ne se comptent plus. Les lignes à haute tension de la Compagnie M'Zaïta ont été arrachées.

On ne peut, jusqu'à présent, se faire une idée de l'ampleur du sinistre et des dégâts causés aussi bien aux habitations qu'aux cultures qui, entièrement ravagées, sont irrémédiablement perdues.

Les secours se sont organisés avec l'aide de la population et sous la direction des autorités civiles et militaires.

---

*Annuaire Desfossés*, 1940, p. 735 :  
Compagnie minière du M'Zaïta  
Conseil : M. de Rivaud, pdt ; H. de Rivaud ; S. de Dudezeele ; R. Hallet ; E. Japhet ; G. Lecointre ; J. de Pellegars-Malhortie ; B. de Pins.  
Commissaires des comptes : Ch. Rouille et A. Durand ; A. Bucourt, suppl.

---

Compagnie minière du M'Zaïta  
(*Le Temps*, 28 avril 1940)

Le dividende a été fixé à 18 fr. 50 par action et à 282 fr. 525 pour les parts.

---

Compagnie minière du M'Zaita  
(*Le Journal*, 4 août 1941)

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1940 fait apparaître un bénéfice d'exploitation de la mine de cuivre de 9.159.754 francs contre 13.591.208 francs pour l'exercice précédent et celui de la mine de phosphates de 1.107.419 fr. contre 437.980 francs. La mine de fer a laissé un nouveau déficit de 127.104 francs contre 111.817 francs. Compte tenu des intérêts divers, le bénéfice net ressort à 10.237.516 fr. contre 14.126.284 francs. Y compris le report antérieur, le total disponible s'élève à 11.343.510 francs contre 15.017.696 (?) francs que le conseil proposera à l'assemblée du 12 août de reporter à nouveau.

---

Compagnie minière du M'Zaita  
(*Le Journal*, 8 septembre 1941)

L'assemblée ordinaire, tenue le 2 septembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1940 faisant ressortir un bénéfice de 10.237.516 fr. qui a été reporté à nouveau.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a ratifié les modifications apportées aux statuts par le conseil.

---

*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 751 :

Compagnie minière du M'Zaïta

Conseil : M. de Rivaud, pdt ; E. Japhet ; R. Hallet ; G. Lecointre ; J. de Pellegars-Malhortie ; B. de Pins ; H. de Rivaud ; S. de Dudezeele.

Commissaires des comptes : A. Durand et Ch. Rouille ; A. Bucourt, suppl.

---

*Annuaire Desfossés*, 1948, p. 800 :

Compagnie minière du M'Zaïta

Conseil : J. de Beaumont <sup>11</sup>, pdt ; R. Hallet, G. Lecointre, J. de Pellegars, Malhortie, S. de Dudezeele, D. Bourquelot, J.-P. Peyraud.

Commissaires des comptes : A. Durand et Ch. Rouille ; A. Bucourt, suppl.

---

1949 : ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ DES MINES DE CUIVRE DE NALTAGUA (CHILI)

[www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Mines\\_de\\_Naltagua.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Mines_de_Naltagua.pdf)

---

<sup>11</sup> Jean de Beaumont (1904-2002) : gendre d'Olivier de Rivaud. Élu en 1936 député de la Cochinchine avec l'argent des Terres-Rouges :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Jean\\_de\\_Beaumont-1904-2002.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Jean_de_Beaumont-1904-2002.pdf)

818 — Compagnie minière du M'Zaïta, 13, rue N.-D.-des Victoires, PARIS (2<sup>e</sup>).  
Capital. — Société anon., fondée en 1910, au capital de 200 millions de fr. en 2.000.000 act. de 100 fr.

Dividendes. — 1947 : 15 fr. 1742; 1948 : 24 fr. 39.

Objet. — Exploitation du gisement de phosphate de chaux du Djebel M'Zaïta (Constantine). Exploitation de gisements de cuivre à Chagres (Chili).

Conseil. — MM. Jean de Beaumont, présid.; Bernard Simonis de Dudezeele [ing. ECP. Anc. adm. Vicoigne, Nœux et Drocourt, etc.], Joseph de Pellegars-Malhortie, Bertrand de la Bouillerie [Banque Demachy], Daniel Bourquelot [1956/1025 : Luchaire], Henri Grandet [Banque Demachy], Henri Pagézy, Pierre Peyraud [Cultures tropicales en Afrique, Sénégal], Adrien de Cenival <sup>12</sup>, Sté Minerais et Métaux.

#### MINIÈRE DU M'ZAITA

(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juin 1951)

En complément des informations publiées dans notre précédent numéro, précisons que les bénéfices nets de l'exercice 1950 ressortent exactement à 116.149.653 francs. Il sera affecté 25 millions à la provision pour fluctuation de changes et 30 millions à la provision pour travaux d'aménagements et de développement.

Le dividende brut de 24 fr. 39 qui sera proposé à l'assemblée ressort à 20 francs net par action.

---

Cie minière du M'Zaïta

---

<sup>12</sup> Adrien de Cenival (1892-1954) : ancien administrateur de Naltagua, à la suite de son beau-père, Henri de Peyerimhoff.





1952

Capital de 500 MF divisé en 200.000 actions de 2.500 F.  
À gauche, la signature de Jean de Beaumont, président.

---

Cie minière du M'Zaïta  
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 septembre 1952)

L'assemblée ordinaire du 29 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1951 faisant ressortir un bénéfice net de 168.938.491 fr., sur lequel 75 millions ont été affectés à une « Provision pour travaux d'aménagements et de développements ».

Le dividende, fixé à 35 fr. net, sera mis en paiement à partir du 13 octobre chez MM. Rivaud et Cie et à la Banque Veuve Demachy et Cie.

Le regroupement des actions de 250 fr. en titres au nominal de 2.500 francs commencera le 8 décembre 1952.

Le rapport du conseil indique que la mise en service du matériel destiné à rénover l'usine de traitement aura lieu fin décembre.

En réponse à un actionnaire, le président, M. de Beaumont, a déclaré que les nouvelles installations permettraient une amélioration de la récupération qui représentera un abaissement de 10 % environ du prix de revient. D'autre part, le président a annoncé qu'en 1953, il n'y aurait plus d'autofinancement à effectuer.

---

Cie MINIERE DU M'ZAITA.  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 janvier 1953)

Les ventes de phosphates de l'année 1952 ont atteint 123.488 tonnes c. 103.958 tonnes en 1951.

La production de concentrés de cuivre, au cours de la même année, s'est élevée, pour les propres mines de la Société, à 14.758 tonnes contre 12.990 tonnes en 1951.

Celle de la mine de Disputada, pour les dix premiers mois de 1952, a été de 14.189 tonnes contre 15.585 tonnes pour l'année 1951 tout entière.

---

*Annuaire Desfossés*, 1953, p. 601 :  
Compagnie minière du M'Zaïta  
Conseil : J. de Beaumont, pdt ; J. de Pellegars-Malhortie, E. de Ribes, G. Dubois, J.-P. Peyraud, H. Pagézy, H. Grandet, B. de la Bouillierie, A. de Cenival, L. Dujour, Société Minerais et Métaux.  
Commissaires des comptes : A. Durand et Ch. Rouille ; A. Bucourt, suppl.

---

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 février 1954)

M'ZAITA accuse une perte sensible à 8.970 c. 9.220. Le projet de loi révisant les impôts et les taux de change pour les producteurs de cuivre du Chili a été entièrement modifié. Celui-ci prévoit le remplacement de toutes les taxes actuellement payées par les producteurs par un impôt unique de 75 % sur les bénéfices.

---

COMPAGNIE MINIERE DU M'ZAITA  
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 juin 1954)

Le bénéfice d'exploitation de la mine de cuivre pour l'exercice 19531 ressort à 24.483.189 fr. c. 188.309.130 fr. ; il s'y ajoute 146.069 fr. d'intérêts et agios c. 221.084 fr. de bénéfices accidentels.

Déduction faite de 1.856.227 fr. de! perte d'exploitation de la mine de phosphate, de 3.071.240 fr. de frais de regroupement des actions et de 43.855 fr. de pertes accidentelles, le solde bénéficiaire ressort à 19.657.936 fr. c. 94.841.804 fr. En 1952, il v avait eu une perte de change de 80.540.197 fr. et il avait été affecté 5.477.469 fr. aux amortissements.

Il ne sera pas proposé, de même que l'an dernier, un dividende à l'assemblée du 29 juin.

Le conseil signale qu'en 1953, il n'y a pas toujours pas eu de transfert de fonds du Chili en France.

---

1954 (décembre) : participation dans la Société minière du Bénin  
(future Compagnie togolaise des mines du Bénin)  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/COTOMIB.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/COTOMIB.pdf)

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAITA  
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 avril 1955)

La Société communique : « La Compagnie minière du M'Zaïta a pris une participation, à part égale avec trois autres sociétés phosphatières, dans la Société minière du Bénin\*, qui étudie au Togo un gisement de phosphate à haute teneur, dont l'importance en tonnage et les conditions d'exploitabilité paraissent dès maintenant intéressantes.

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour donner au conseil d'administration l'autorisation d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois d'un montant nominal de 500 millions de francs.

Cette augmentation de capital lui permettra de suivre le développement de la Société minière du Bénin, de financer le plan de modernisation de son exploitation phosphate et de s'intéresser à différents travaux de recherches en Afrique française. »

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAITA  
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1955)

Comme indiqué dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée extraordinaire du 18 mai, l'augmentation de capital de 500 à 750 millions de francs par l'émission de 100.000 actions nouvelles de 2.500 fr. à souscrire au prix de 2.800 fr. par titre (voir *L'Information* du 7 juin) s'inscrit dans le programme de financement de la prise de participation de la Compagnie dans la SOCIÉTÉ MINIÈRE DU BÉNIN\*.

Cette société a pour objet l'étude de la mise en exploitation d'un gisement de phosphate de chaux découvert au Togo par la Direction Générale Technique du Comptoir des Phosphates de l'Afrique du Nord. Elle a été constituée en décembre 1954, à parts égales, avec trois autres participants du Comptoir : GAFSA, PHOSPHATES DE CONSTANTINE\* et PIERREFITTE - KALAA DJERDA.

Le gisement, situé à proximité de la côte, est déjà reconnu sur 40 km. de long suivant la direction des affleurements et en surface sur 60 km<sup>2</sup>. La couche principale,



qui a plusieurs mètres d'épaisseur, est exploitable à ciel ouvert, le recouvrement étant constitué par des roches assez friables, bien que compactes, et qui paraissent pouvoir être enlevées par des moyens mécaniques, sans explosifs, de même que la couche elle-même.

La qualité du minerai permet d'obtenir, dans certaines parties du gisement, par simple lavage à l'eau, un produit donnant sur sec 80 % de phosphate tricalcique. Dans d'autres parties, la flottation avec réactifs sera nécessaire et pourra permettre d'atteindre des teneurs encore plus élevées. Dans les deux cas, la SOCIÉTÉ MINIÈRE DU BÉNIN peut espérer une qualité égale ou même supérieure à celle des meilleurs phosphates actuellement sur le marché international.

L'écoulement d'une production annuelle de 400.000 à 500.000 t. paraît assuré sur les marchés de l'Afrique du Sud et de l'Amérique du Sud. dont les demandes sont chaque année en progression. ainsi que sur certains pays de l'Europe Occidentale que seuls les phosphates à très haute teneur intéressent.

L'état d'avancement des reconnaissances du gisement et des études de laboratoire laisse présager que les travaux préliminaires à la mise en exploitation pourraient être entrepris dès l'année prochaine.

---

#### Cie MINIÈRE DU M'ZAITA

*(L'Information financière, économique et politique, 9 novembre 1955)*

Les journaux légaux publient les actes constatant que l'augmentation de capital de 250 millions de francs réalisée par l'émission, contre espèces, de 100.000 actions de 2.509 fr., est définitivement réalisée. Le capital social de la société est donc porté à la somme de 750 millions de francs.

---

#### COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAITA Desfossés 1956/573

Siège : 13, rue N.-D. des Victoires, Paris [= Rivaud].

Fondation : 12 octobre 1910.

Gisements de phosphates de chaux au Djebel M'Zaïta dans le douar Zébir, département de Constantine (Algérie), de gisements de fer et de cuivre à Tadergount. La société exploite en outre un gisement de cuivre au Chili [mines de Naltagua\* absorbées en 1949].

Beaumont (cte Jean de la Bonninière de), 113 (Bq de l'Indochine), 124 (Bq internat. commerce), 524 (Artois), 573 (pdg M'Zaïta), 1226 (Soc. française radio-électrique), 1764 (Soc. afric. forestière et agric.), 1785 (Union tropicale de plantations), 1803 (Cie du Cambodge), 1809 (Caoutchouc du Mékong), 1810 (Caoutchouc de Padang), 1817 (Plant. des Terres rouges), 1858 (Financière des caoutchoucs), 1870 (pdt Sennah rubber).

Cantacuzène (prince Jean)(1897-1985)[Ing. des mines d'origine roumaine. Au service du groupe Worms (1938). Adm. de Gabon-Niari], 573 (adg M'Zaïta), 617 (pdg Mines de Charrier), 640 (Mines de Boudoukha, Alg.), 667 (Le Molybdène, Maroc).

La Bouilleries (cte Bertrand de)<sup>[x/ox]</sup>[Demachy], 65 (Providence-Incendie), 573 (M'Zaïta), 625 (Étains du Cammon, Laos), 630 (Étains et wolfram du Tonkin), 1280 (Holophane)[+ Cie des métaux précieux].

Coquelin (P.)[Worms]

Dubois (Gérard)(ép. Dlle Duboin)<sup>[x /ox]</sup>, 573 (M'Zaïta), 1433 (dg Gafsa), 2076 (Consortium indus. des viandes).

Dufour (L.)<sup>[°/oo]</sup>, 573 (M'Zaïta).

Fère (R.), 570 (Belge des mines, minerais et métaux), 573 (M'Zaïta), 920 (Métaux et alliages blancs).

Grandet (Henri)(1885-1967)(fils de Jacques Grandet et de Yolande de Vaulserre, la sœur de Jacques, Marie, ayant épousé Henri de Wendel[Bq Demachy], 301 (Hydro-Énergie), 573 (M'Zaita)(anc. adm. de Naltagua), 1237 (v.-pdt SAE), 1259 (CEM), 1775 (Cie gén. Niger).



Majorelle (J.), 573 (M'Zaïta), 728 (COFIREP).

Peyraud (Jean-Pierre)<sup>[0/00]</sup>[Rivaud], 524 (Indus. et financ. de l'Artois), 573 (M'Zaïta), 1512 (Stop-Fire), 2249 (Jardin zoologique d'acclimatation).

Ribes (Éd. de)[ép. Paule de Beaumont, fille de Jean][Bq Rivaud], 124 (Bq intern. de comm.), 524 (Artois), 573 (M'Zaïta), 1585 (Loisne), 1764 (SAFA-Cameroun), 1810 (Padang), 1817 (Terres rouges), 1858 (Fin. caoutchoucs).

Ritter (Rolland)<sup>[0/xx]</sup>[X-Mines], 573 (M'Zaïta), 635 (Mines des Maines, Gard), 655 (Peñarroya), 658 (mines du Laurium, Grèce).

Durand (A.), 573 (comm. cptes M'Zaïta), 1803 (comm. cptes Cie du Cambodge), 1810 (comm. cptes Padang), 1817 (comm. cptes Terres-Rouges).

Rouillé (Charles), 573 (comm. cptes M'Zaïta), 1785 (comm. cptes Un. tropic. plant.).

Bucourt (Al.), 573 (comm. cptes suppl. M'Zaïta), 1764 (comm. cptes SAFA-Cameroun), 1803 (comm. cptes suppl. Cie du Cambodge), 1810 (comm. cptes Padang), 1817 (comm. cptes suppl. Terres-Rouges).

Exploit. de gisements de phosphates de chaux situés au Djebel M'Zaïta dans le Douard-Zébir, département de Constantine (Algérie), de gisements de fer et de cuivre à Tadergount. La société exploite en outre un gisement de cuivre au Chili [Naltagua].

CAPITAL SOCIAL. — 750 millions de fr., divisé en 300.000 actions de 2.500 fr. À l'origine, 5.000.000 de fr., divisé en 20.000 actions de 250 fr. dont 1.0.000 remises en rémunération des apports, porté en 1912 à 8.000.000 de fr., ramené en 1917 à 5.400.000 fr., puis porté à 6 millions, les actions privilégiées étant supprimées ; porté en 1920 à 10 millions, en mars 1926 à 20 millions, en mars 1928 à 28 millions, et en février 1929 à 52 millions (20.000 actions ordinaires remises en rémunération d'apports à la Société des Charbonnages Surduc). En 1931, le capital a été réduit à 49.500.000 fr. par l'échange des 10.000 actions de 500 fr. de second rang contre 25.000 ordinaires de 100 fr., puis porté à 50 millions par la création de 5.000 actions de 100 fr. remises à l'Union Minière de Bordj-Redir en rémunération d'apports. Réduit à 25 millions en novembre 1937 par l'échange de deux actions anciennes contre une nouvelle de même nominal, et reporté à 50 millions en 1938 par l'émission à 108 fr. de 250.000 actions nouvelles de 100 fr. Porté en 1946 à 52.630.000 fr. pour le règlement de l'impôt de solidarité nationale, en 1947 à 105.260.000 fr., par création de 526.300 actions réparties gratuitement (1 pour 1), puis à 126.310.000 fr. par création de 210.500 actions attribuées aux porteurs de parts (20 pour 1 ou 4 pour 1/5<sup>e</sup>) en échange de ces titres. Par suite de l'absorption des Mines de Cuivre de Naltagua, le capital a été porté en 1949 à 200 millions. Il a été créé en conséquence 736.900 actions de 100 fr. Jouissance : 1<sup>er</sup> janvier 1949. Porté en 1951 à 500 millions par élévation du nominal de 100 à 250 fr. Regroupement en actions de 2.500 fr. à partir du 8 décembre 1952. Porté en 1955 à 750 millions par émission à 1.800 fr. de 100.000 actions de 2.500 fr. (1 pour 2) ou pour un nominal de 5.000 fr.

en milliers de fr	Bénéfice nets	Divid. et tantièmes
1945	- 5.425	28.250
1946	324	—
1947	26.581	21.772
1948	93.095	35.209
1949	35.063	—
1950	116.150	53.589
1951	168.938	88.788
1952	94.842	74.950
1953	19.658	—
1954	25.573	—

M'ZAÏTA

*(L'Information financière, économique et politique, 19 novembre 1957)*

Les résultats de l'exercice 1956, qui seront présentés à l'assemblée du 5 décembre, font apparaître un bénéfice brut de 327.168.353 francs qui, après déduction des frais généraux du siège, amortissements et provisions, laisse un bénéfice net de 100.181.300 francs, que le conseil, en raison de la situation du marché des métaux non ferreux et des programmes de développement en cours, proposera de passer en réserve et en report à nouveau.

Une assemblée extraordinaire est également convoquée à l'issue de l'assemblée ordinaire.

Le conseil lui demandera l'autorisation d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, pour le porter de 960 millions à un maximum de 3 milliards de francs le cas échéant, en vue notamment de l'augmentation de capital de la Cie togolaise des mines du Bénin (ex-Société minière du Bénin\*) et, au Chili, du développement de la mine de la Cia minera Disputada, ainsi que du gisement du Soldado.

---

#### COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA

*(L'Information financière, économique et politique, 6 décembre 1957)*

L'assemblée ordinaire du 5 décembre a approuvé les comptes de 1956 se soldant par un bénéfice net de 100.181.300 fr, après 209.905.975 fr. d'amortissements et de provisions.

Elle a également approuvé l'affectation de 70.000.000 de fr. à une réserve pour « éventualités diverses après dotation à la Réserve légale, le solde du bénéfice étant reporté à nouveau.

À l'issue de l'assemblée ordinaire, une assemblée extraordinaire a autorisé le conseil à augmenter le capital en une ou plusieurs fois, aux époques qui lui paraîtront convenables, de 960 millions de fr. à un maximum de 3 milliards de fr. le cas échéant.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société de conserver une position importante dans la Compagnie togolaise des mines du Bénin et de réaliser dans sa propre mine du Soldano, et surtout dans celle de sa filiale Disputada, ses projets de développement visant notamment, dans cette dernière, à quadrupler le rythme de l'extraction et la capacité de traitement de ses installations.

---

#### COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA

*(L'Information financière, économique et politique, 7 décembre 1957)*

Le rapport du conseil à l'assemblée ordinaire du 5 décembre (voir *L'Information* d'hier), rend compte de l'activité de la société et de ses filiales.

L'année a été caractérisée par un retournement du marché des métaux non ferreux qui n'a fait que s'aggraver en 1957.

Sur le plan monétaire, le peso chilien est revenu d'un exercice à l'autre de fr. 1,16 à fr. 0,68.

Au Chili, la production des mines a été normale et a atteint 16.969 tonnes de concentrés de cuivre contre 15.810 tonnes en 1955.

La mine de Cerrado, par suite de la baisse des cours et de l'amenuisement des réserves, a été arrêtée en juillet 1957, alors que celle de Soldado, augmentant de 25 % sa production, compensait largement cette disparition.

Sa filiale, la Cia minera Disputada, a produit, de son côté, 15.698 tonnes malgré une grève de trois semaines, contre 16.659 tonnes en 1955. Le bilan au 30 juin 1956, de cette société, faisait apparaître un bénéfice net de 198 millions 580.718 pesos (contre 96.339.353 pesos l'exercice précédent). Le dividende net a été de pesos 28,70 contre pesos 25.42 pour un capital augmenté des deux tiers.

Au début de 1957, une nouvelle augmentation de capital par incorporation de réserves a porté celui-ci de 252 à 504 millions de pesos.

À la Cie minière des Montmins, dans laquelle la société a une participation de 88 % :

— l'exploitation de wolfram (tungstène) du Mazet (Allier) a produit 452 tonnes de concentrés à 68 % contre 400 l'année précédente ;

— dans celle d'Aïn-Barbar (près de Bône), dont la mise en exploitation ne date que de juin 1956, la production a été de 1.321 tonnes de concentrés (578 tonnes de cuivre, 488 tonnes de zinc et 255 tonnes de mixtes plomb-cuivre) en dépit de la limitation à un seul poste de travail.

La Société togolaise des mines du Bénin\* (ex-Société Minière du Bénin) termine les études de mise en exploitation de son important gisement de phosphate de chaux. Les travaux d'installation et d'équipement demanderont un délai de deux ans et nécessiteront une dizaine de milliards d'investissements qui seront financés partie en capital, partie en prêts à long terme.

La Société détient environ le quart du capital et avait avancé à fin 1956, 84.500.000 francs.

\*

Ajoutons à notre compte-rendu de l'assemblée extraordinaire (voir *L'Information* du 6 décembre) que le doublement du capital de la Cie MINIERE DU M'ZAITA sera effective dans un délai rapproché.

---

Cie minière du M'Zaïta  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 avril 1958)

Les actifs miniers de la Compagnie minière du M'Zaïta se décomposent en trois branches principales :

I. — Au Chili, l'exploitation de deux mines de cuivre : celle de Soldado qui appartient en propre à la Compagnie et celle de Disputada qui appartient à la filiale chilienne, la Cia Minera Disputada de Las Coudes, qu'elle contrôle à 67 %.

Ces deux gisements constituent un important ensemble dont les réserves de minerai actuellement connues, d'une teneur moyenne de 2 %, représentent un million de tonnes de cuivre.

En 1957, leur production s'est élevée à 35.458 tonnes de concentrés à 30/32 % de cuivre, soit environ 10.000 tonnes de cuivre dont il faut déduire les frais de fusion aux États-Unis, payés en métal.

M'Zaïta a entrepris, principalement à Disputada, un important programme de développement en vue d'atteindre en 1961 une production minimum de 80.000 tonnes de concentrés par an, soit plus de 25.000 tonnes de métal pour les deux mines.

La première tranche de ce programme sera terminée au cours au second semestre 1958 à Soldado et en 1959 à Disputada. Elle améliorera déjà dans une mesure importante les progrès notables réalisés en 1956 et 1957 dans l'abaissement des prix de revient.

II. — En Afrique noire, une participation d'un sixième dans la Cie togolaise des mines du Bénin, dont la Cie minière du M'Zaïta a été l'un des fondateurs grâce à la position

que lui conférait son exploitation d'Algérie, arrêtée en 1957, dans le Comptoir des Phosphates de l'Afrique du Nord qui a entrepris en 1952 les premières recherches de phosphate au Togo.

Ces recherches ont abouti à la découverte d'un important gisement de phosphate de chaux de haute teneur, d'accès et d'évacuation faciles. Une exploitation d'essai réduite, en 1956 et 1957, s'est révélée concluante, et la Cie Togolaise des Mines du Bénin a obtenu le bénéfice de conventions de longue durée avec la République du Togo.

Son capital va être porté de 100 à 1.850 millions de francs C.F.A. pour réaliser le programme d'équipement. Ce capital sera réparti entre les groupes privés (dont Cofimer) pour 80 % et les Pouvoirs publics pour 20 %.

III. — En France, une participation de 88 % dans la Cie minière des Montmins qui exploite un gisement de tungstène dont la production, en progression régulière, s'est élevée en 1957 à 551 tonnes de concentrés à 67 % d'oxyde tungstique, soit près de 10 % de la production des mines françaises et de 40 % des besoins du pays.

La Cie minière des Montmins a en outre à Aïn Barbar (Algérie) l'amodiation d'un gisement de cuivre et zinc dont la production est encore au stade du démarrage en raison des événements.

\*  
\* \* \*

L'augmentation de capital de 960 à 1.920 millions de francs à laquelle procède la Cie minière du M'Zaïta dans les conditions précisées par l'avis ci-contre sera entièrement consacrée à l'important développement des exploitations chiliennes. dans le cadre d'un plan de financement dont le surplus sera couvert par des crédits à moyen et à long terme, ainsi qu'à la souscription de la Compagnie pour sa part de l'augmentation de capital du Bénin, compte tenu des règlements par compensation de créances.

---

Cie minière du M'Zaïta  
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1958)

L'assemblée ordinaire a été tenue le 4 juillet sous la présidence de M. Jean de Beaumont, assisté des représentants de la maison Worms et Cie et de la Sté minière et métallurgique de Peñarroya, scrutateurs. Elle a approuvé les comptes de 1957 se soldant, rappelons-le, par un bénéfice net de 30.443.210 fr. après prélèvement de 5 % pour dotation à la réserve légale.

#### L'activité de la société et de ses filiales

Analysant l'activité de la Société et de ses filiales, le rapport du conseil rappelle que les cours des métaux non ferreux, plus spécialement ceux du cuivre, du plomb, du zinc et du tungstène, ont fortement accentué leur recul en 1957 et que, sur le plan monétaire, le peso chilien est revenu de 0,68 à 0 fr. 612 en fin d'exercice.

- La production de concentrés de cuivre des exploitations propres de la société au Chili est passée de 16.969 tonnes en 1956 à 18.381 tonnes en 1957. Les efforts consacrés au développement de la mine de Soldado ont permis d'améliorer progressivement et dans une proportion sensible ses prix de revient.

Sur le gisement de sa filiale, la Cia Minera Disputada, la compagnie a réalisé une production de 17.067 tonnes de concentrés de cuivre contre 15.698 en 1956. Les études concernant l'important programme de développement de la mine sont activement poussées.

- En Algérie, l'exploitation du gisement de phosphate de Tocqueville a été définitivement arrêtée en juillet. La récupération et la vente du matériel se poursuivent dans des conditions satisfaisantes.

- À la Cie minière de Montmins, la production de concentrés de wolfram (tungstène) a atteint 551 tonnes contre 452 tonnes l'année précédente. Les études faites pour la récupération du tungstène ultra fin vont permettre d'obtenir de nouvelles et substantielles améliorations du prix de revient. En Algérie, l'exploitation du gisement d'Aïn-Barbar a produit 3.810 tonnes de concentrés de cuivre, zinc et mixtes plomb-cuivre, contre 1.321 tonnes pendant six mois d'exploitation en 1956.

Du fait des cours du tungstène et de la situation en Algérie, le bilan de la Cie minière des Montmins au 31 décembre 1957 se solde par une perte de 24.835.323 francs.

- En Afrique noire, la Cie Togolaise des Mines du Bénin\* prépare la mise en exploitation de son gisement de phosphate. Le capital sera porté de 100 millions à 1.850 millions de fr. C.F.A., dont 20 % réservés à la République du Togo. Un prêt à long terme de 2.220 millions de francs C.F.A. doit être consenti par la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer. La participation prévue de la Cie minière du M'Zaita dans la Cie du Bénin restera limitée à 500 millions de fr. métropolitains, représentant 16,6 % du capital d'origine privée.

La reprise des travaux de recherche de la Sté des Phosphates du Congo est toujours subordonnée à la réalisation du barrage du Kouilou.

En terminant, le président a indiqué que les formalités légales constatant la réalisation de l'augmentation de capital de la Cie minière du M'Zaita de 960 à 1.920 millions de francs seront remplies d'ici la fin du mois. Le succès de cette opération est attesté par la très faible attribution aux souscripteurs à titre réductible.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

---

#### Cie minière du M'Zaita

*(L'Information financière, économique et politique, 16 janvier 1959)*

Réunis en assemblée extraordinaire, le 15 janvier, sous la présidence du comte de Beaumont, les actionnaires ont approuvé le principe de la fusion de leur Compagnie avec la Société Minière et Métallurgique de Peñarroya.

Cette fusion sera réalisée par l'apport à Peñarroya de la totalité des actifs de la Compagnie minière du M'Zaita et la répartition d'UNE action Peñarroya pour DEUX actions M'Zaita détenues. Les 304.879 actions Peñarroya ainsi délivrées auront jouissance du 1er janvier 1959.

Le président a longuement développé l'intérêt que présente cette opération pour les actionnaires de M'Zaita qui trouvent ainsi un élargissement et une meilleure répartition de leurs activités. L'essentiel des activités de M'Zaita était, en effet, concentré sur le cuivre et ceci dans un seul pays : le Chili. Les importantes fluctuations du cours de ce métal et l'instabilité de la monnaie du pays dans lequel était poursuivie son exploitation comportaient des risques non négligeables qu'il convenait de mieux répartir.

C'est pourquoi la fusion de ces deux sociétés, étant donné leurs liens déjà préexistants et leurs structures complémentaires, paraît conforme à leur intérêt économique et à celui de leurs actionnaires.

---

#### CIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA

*(L'Information financière, économique et politique, 30 avril 1959)*

La Compagnie a tenu le 28 avril, sous la présidence du comte Jean de Beaumont, son assemblée générale annuelle, la dernière avant sa fusion définitive avec la Société de PENARROYA.

Dans son rapport, le conseil a évoqué la faiblesse des cours des métaux non ferreux pendant l'année 1958. Seul celui du cuivre s'est redressé au deuxième semestre.

Au Chili, la mine du Soldado a produit 20.804 tonnes de concentrés de cuivre, contre 16.797 tonnes en 1957,. Ses résultats financiers n'ont été comptabilisés chez M'ZAITA que jusqu'au 30 juin 1958, en vue de l'apport de cet actif, à dater du 1<sup>er</sup> juillet, à la Cia MINERA DISPUTADA.

Celle-ci, dont la production a légèrement baissé (15.607 tonnes au lieu de 17.087 tonnes en 1957), notamment du fait de la rigueur exceptionnelle de l'hiver, a réalisé néanmoins un bénéfice de 11.600.567 pesos, après 56 millions 204.467 pesos d'amortissements et provisions.

La Compagnie minière des MONTMINS a produit en France 671 tonnes de concentrés de wolfram (tungstène) contre 551 tonnes en 1957, et en Algérie 3.830 tonnes de concentrés de cuivre, zinc et mixtes plomb/cuivre, contre 3.810 tonnes l'année précédente. Les résultats provisoires de 1958 pour cette filiale, toujours affectée par les bas cours du tungstène et la situation en Algérie, reproduisent sensiblement ceux de 1957.

La Compagnie togolaise des mines du BÉNIN\* dans laquelle la société détient une participation de 16,25 %, a élevé son capital de 100 millions à 1.180.000.000 de fr. C.F.A. La mise en exploitation de son gisement est prévue pour fin 1960.

Par ses résolutions, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1958. Le bénéfice net de 16.428.445 fr. a été reporté à nouveau, après affectation de 5 % à la Réserve légale.

---

Suite :

1959 : apport à Peñarroya dont Jean de Beaumont sera administrateur jusqu'au début des années 1970.